

SPORT

CLASSEMENT INCHANGÉ NORDIQUES ET SABRES ONT PERDU

♦ **Aucun changement dans le classement de la division Adams pour l'avant-dernière place puisque les Nordiques et les Sabres ont chacun perdu hier soir. Pour les Fleurdelisés, ce fut une joute de séries éliminatoires avec en prime, une prolongation. Les Flyers les ont battus 3-2.**

AUTOCHTONES JEU DE COULISSE DE MULRONEY CETTE NUIT

♦ **Le premier ministre Brian Mulroney aura joué cette nuit de toute son influence pour en arriver ce matin avec une solution de compromis acceptable à la conférence sur les autochtones. La cérémonie du calumet de la paix a inauguré les travaux des délégués à Ottawa.**
Page A-7.



PAPETERIE DE MATANE DONOHUE SUPPLANTE CASCADES

♦ **MATANE--Le Québec aurait choisi comme promoteur du projet de papeterie régionale**

par André DIONNE

à Matane la société Donohue, maintenant propriété de Quebecor associée à un groupe d'édition britannique propriétaire du Daily Mirror, de Londres.

Les ministres John Gaccia (Energie et Ressources) et Albert Côté (Forêts) entourent de toute une brochette de personnalités liées à ce projet révéler ce matin à Montréal que Donohue se lance définitivement dans ce projet régional devançant ainsi son adversaire le plus sérieux, le

Lire A-2, DONOHUE

commercial industriel
GESTION **LAIGA INC**
entrepreneur général
Charny 832-0414

LE SOLEIL

VENDREDI 27 MARS 1987
QUÉBEC, 91^e année, no 88

50 pages, 3 cahiers + 1 tabloïd Livraison à domicile (7 jours) 2,75\$
Iles de la Madeleine-Gaspé-Rivière-au-Renard-Perce-Abitibi 50c 35c

Météo en tout temps 872-2859



Au collège F.-X. Garneau, à Québec, le piquet de grève fut étanche.

LOI ANTI-SCABS CONTOURNÉE À CHARLESBOURG GRÈVE OU NON, LE MÉNAGE SE FERA

♦ **Aiguillonnée par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) qui soutient avoir trouvé le moyen de contourner la loi sur les briseurs de grève, une première commission scolaire de la région de Québec a décidé de remplacer les employés d'entretien ménager en grève par les employés d'une autre entreprise.**

par Claude VAILLANCOURT

Cette décision a fait bondir, hier, le représentant de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Michel Morasse. "Si les commissions scolaires veulent se lancer

dans un conflit comme au Manoir Richelieu, on va mobiliser tout notre monde et l'action sera très forte", a-t-il prévenu.

Selon les informations confirmées au SOLEIL par le secrétaire de la Commission scolaire Charlesbourg, M. Marius Lévesque, le comité exécutif a, mercredi soir, décidé de résilier, pour la durée de la grève, le contrat de services qui la lie avec les entreprises Derko, la compagnie dont les employés faisaient le ménage à la polyvalente de Charlesbourg, et de la remplacer par un autre entrepreneur en entretien ménager.

Refusant de dévoiler le nom de la compagnie qui avait été appro-

chée pour remplacer Derko, M. Lévesque a dit que les commissaires avaient en tête le souci de ramener les élèves en classe et qu'ils avaient pris cette décision sur foi de nombreuses consultations juridiques.

Juste avant la décision des commissaires, le conseiller aux régions de la FCSCQ, M. André Gilbert, expliquait au SOLEIL que les conseillers juridiques de son organisation estimaient que les grévistes n'étaient pas des employés des commissions scolaires et qu'ils pouvaient donc être remplacés par d'autres, étant donné que les entrepreneurs ne fournissent plus les services pour lesquels ils ont

soumissionné. "C'est ce que je vais dire aux commissions scolaires s'ils demandent l'avis de la fédération", a lancé M. Gilbert.

"Ils ont raison, a rétorqué le procureur des grévistes, Me Gérard Morency. Je ne dirais pas cependant qu'ils contournent la loi. Je dirais qu'il y a un trou dans la loi et qu'ils commettent une infraction indirecte à cette loi."

Pour ce dernier, c'est un problème "virtuel" qu'il aura à analyser une fois qu'il connaîtra le nom de l'entreprise qui sera appelée à remplacer Derko à la polyvalente de Charlesbourg.

Lire A-2, MÉNAGE

L'AIDE SOCIALE UNE SOURCE DE CRÉDITS "PÉRIMÉS"

♦ **Le ministre Pierre Paradis refuse de prédire quelle économie la poursuite des visites des boubo-macoutes permettra de réaliser en 1987-1988. La liste des \$215 millions de compressions budgétaires publiées, mercredi, ne précise pas davantage cette somme. En 1986-1987, un objectif de \$68 millions avait été fixé et était compris dans la liste de \$674 millions de compressions alors rendue publique.**

par André FORGUES

M. Paradis confirme cependant que les visites à domicile auront permis d'économiser \$150 millions en 1986-1987, soit plus du double de l'objectif fixé. Et ces visites se poursuivront en 1987-1988 aussi longtemps que "le rapport coûts-bénéfices" de l'opération sera à l'avantage de l'État. Au cabinet de M. Paradis, on indique qu'un autre tiers des assistés devraient être visités au cours des 12 prochains mois.

Dans le budget des dépenses du gouvernement qui a été déposé cette semaine à l'Assemblée nationale, on constate que les dépenses de prestation devraient être augmentées de 2,1 pour 100 en 1987-1988, soit moins que la progression de l'inflation à laquelle ces prestations sont pourtant indexées annuellement. Cela s'explique, peut-on lire, par une diminution prévue de 2 pour 100 de la clientèle.

Proportionnellement au budget global de l'aide sociale, cette diminution de 10,900 ménages représenterait une baisse d'environ \$40 millions des dépenses pour le gouvernement. Au cabinet du ministre Pierre Paradis, on précise que c'est le Conseil du trésor qui a arrêté cette prévision de baisse de la clientèle et que c'est à lui de l'expliquer.

Quant à l'absence de compressions imputées au budget de l'aide sociale pour 1987-1988 malgré la continuation des visites à domicile, la porte-parole du ministre Paradis l'explique par le fait que, cette année, ce budget n'a pas été réduit au préalable.

Lire A-2, SOURCE

- POUR LA CULTURE, UN OBJECTIF DE SOCIÉTÉ
 - LES JEUNES LIBÉRAUX DÉNONCENT BOURASSA
- Pages A-4 et A-5



La rivière Saint-Charles, aux abords du pont du boulevard Père-Lelièvre, dans le secteur Les Saules à Québec, se fait encore une fois menaçante.

SUR UN PIED DE GUERRE

♦ **Les équipes d'Urgence-Environnement Québec sont sur un pied de guerre, prêtes à intervenir si les rivières commencent à déborder, comme certaines menacent de faire depuis hier. Mais, selon un porte-parole de l'organisme, même si la débâcle est commencée à plusieurs endroits sur la rive sud, on s'en tire à bon compte pour le moment.**

par Michel TRUCHON

Selon M. Jean-François Boulet, c'est encore une fois la Chaudière qui se fait la plus inquiétante et le problème se manifeste toujours dans la région de Saint-Georges de Beauce. Les glaces ont commencé à s'ébranler hier, mais elles ont formé un embâcle à l'embouchure de la petite rivière Famine, en aval de Saint-Georges.

Hier après-midi, le niveau de la rivière était stable, même si élevé, mais le débit allait en augmentant. La période critique n'était pas encore passée, étant donné que la pluie qui tombe depuis hier matin n'avait pas encore eu le temps de s'écouler dans la rivière, phénomène qui devait se produire en soirée hier ou pendant la nuit. C'est à ce moment qu'on devait voir si l'embâcle de la rivière Famine allait être suffisamment important pour faire monter le niveau de la Chaudière et causer des inondations.

Pendant toute la journée, l'hélicoptère d'Urgence-Environnement a survolé une partie de la Beauce, surveillant toutes les rivières, pendant que des équipes au sol faisaient elles aussi des observations et produisaient régulièrement des rapports.

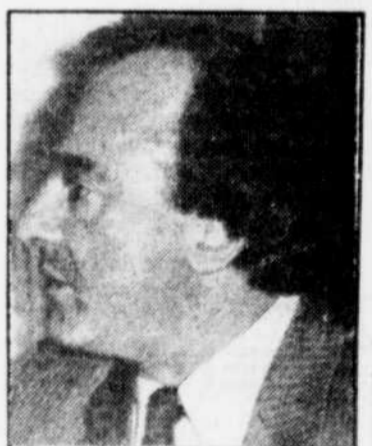
Le seul endroit où l'eau se fait vraiment menaçante, c'est à Saint-Georges ouest, dans un parc de maisons mobiles installé sur un terrain creux.

Les spécialistes surveillaient également attentivement la Saint-Charles, qui a atteint un niveau presque critique, du côté de la rue Grandbois dans le district Les Saules, près du pont du boulevard Père-Lelièvre.

Depuis deux ans, à cet endroit, la débâcle fait toujours monter la rivière à un niveau inquietant, malgré la présence, en amont, de deux ouvrages de retenue des glaces.

La encore Urgence-Environnement est prête à intervenir et si les spécialistes jugent que cela est nécessaire, de la machinerie va être installée sur le pont pour déplacer les glaces, si elles s'y empilent.

ECONOMIE



PAQUET À LA LAURENTIENNE

♦ **De recteur de l'université Laval, Jean-Guy Paquet passe à la vice-présidence exécutive de La Laurentienne. Il rejoint ainsi le secteur privé avec le goût d'être directement dans l'action.**

Page B-5

MÉTÉO

Pluôt nuageux. Max.: 4 à 6. Demain: éclaircies.
Détails, page C-5

SOMMAIRE

Alain Bouchard.....	A-3
annonces classées.....	C-5 à C-12
Arts.....	Cahier C
Bridge.....	C-9
Crayons de soleil.....	S-10
Décès.....	C-13
Economie.....	B-5
Editorial.....	B-4
Horoscope.....	C-8
Monde.....	B-8
Mots croisés.....	C-6
Mot mystère.....	C-7
Ou aller à Québec.....	C-4
Patron.....	C-10

DONOHUE

(suite de la première page)

groupe Cascades des frères Lemaire.

Selon nos informations, l'intérêt de Donohue est sérieux et il ferait part ce matin de son intention ferme de se lancer dans ce projet identique à celui des Norvégiens, soit la production 180,000 tonnes métriques de papier supercalandre.

Ce projet était évalué à \$327 millions, un chiffre plus réaliste que les \$420 millions avancés avant que ne soit annoncé le retrait de Saugbrugs dans les derniers jours de 1986.

La tenue de cette conférence de presse pour annoncer cette décision a surpris tout le monde et est signe d'une course contre la montre entre Donohue et Cascades pour réaliser ce projet pourtant si ardemment dénoncé comme étant irréalisable.

Des l'annonce de la privatisation de Donohue en faveur du tandem Peladeau-Maxwell, les Britanniques avaient manifesté de l'intérêt pour ce projet tel qu'échafaudé par les Norvégiens d'autant plus que la chaîne britannique est grande consommatrice de ce type de papier.

Ce matin, Pierre Peladeau accompagnait d'un représentant bri-

tannique, doit faire part de la décision ferme des conseils d'administration de se lancer dans ce projet.

Au plan politique, Québec dit ainsi à Ottawa de faire sa part puisque jamais le gouvernement central n'a nié sa participation, du moins officiellement.

A la toute dernière minute, les dirigeants municipaux de Matane ont été conviés à cette conférence de presse sans trop savoir d'avance les résultats de cette démarche.

Par ailleurs, certains membres du comité régional n'ont pas été informés de ce rendez-vous de Montréal, surtout ceux qui étaient de chauds partisans du projet des frères Lemaire.

Autre élément important: les principaux techniciens au projet, les administrateurs de la société Rexfor dont la participation financière est fixée à au moins \$30 millions, n'étaient pas au courant de la démarche d'aujourd'hui.

A priori, on craint ici que ce soit davantage une nouvelle offensive politique d'abord pour court-circuiter les frères Lemaire et ensuite obliger Ottawa à se prononcer concrètement. ●

Cascades investit \$30 millions à Jonquière

♦ JONQUIÈRE (PC)- L'entreprise Cascades injectera \$30 millions dans sa cartonnerie de Jonquière, dont la machine à papier sera transformée de façon majeure.

Selon Laurent Lemaire, premier vice-président de Cascades Inc. et responsable de l'usine de Jonquière, ce projet, qui devrait prendre forme dans trois mois, permettra à l'entreprise de fabriquer à cette usine un papier qui ne se fait pas encore au Canada.

C'est au moment de prendre la parole devant les membres de la section du Saguenay-Lac-Saint-Jean de l'Ordre des ingénieurs du Québec, réunis en colloque hier à Jonquière, que M. Lemaire a fait part de cet important projet, dont les travaux devraient être complétés d'ici un an.

Il a assuré ensuite, au cours d'une entrevue, que cette transformation n'entraînerait qu'une réduction très minime du personnel. "Il faut davantage parler d'un déplacement de main-d'oeuvre", a-t-il précisé. ●

SOURCE

(suite de la première page)

L'an dernier, rappelle Mme Sylvie Marier, les \$68 millions prévus en récupération avaient été soustraits du budget en début d'année et constituait une réelle compression. Cette année, les prévisions de dépenses n'ont pas été ainsi amputées à l'avance et les sommes que les boubou-macoutes permettront d'épargner se retrouveront dans les crédits périmés en fin d'année. Ces économies seront donc devenues des espèces de compressions à rebours.

Le ministre Paul Gobeil a d'ailleurs fixé un objectif de \$175 millions pour les crédits périmés, c'est-à-dire des budgets alloués mais qui ne seront pas réellement dépensés en 1987-1988.

L'aide sociale pourrait être une source importante de crédits périmés cette année puisque, encore au cours des derniers mois, 18 pour 100 des visites à domicile chez les assistés entraînaient une révision de dossier.

Quant à la réforme de l'aide sociale et à la parité promise par les

libéraux aux jeunes assistés, M. Paradis répète qu'elle pourrait être réalisée au cours de l'année même si rien n'est prévu à cet effet dans le budget des dépenses.

Le porte-parole de l'opposition en cette matière, M. Jean-Pierre Charbonneau, est quant à lui convaincu que les libéraux "ont abdiqué" et que ce projet de réforme est, "à toutes fins utiles, enterré".

Même après avoir récupéré \$150 millions par les visites à domicile, on prévoit encore des crédits insuffisants pour permettre à tous les jeunes assistés de se prévaloir des programmes actuels en 1987-1988, soutient M. Charbonneau qui voit là une preuve que le gouvernement ne fait pas ce qu'il avait dit, soit d'utiliser les sommes récupérées pour aider ceux qui en ont vraiment besoin.

À ce propos, le ministre Paradis indiquait quant à lui que \$30 millions de nouveaux crédits ont été ajoutés, en 1987-1988, pour ces programmes d'employabilité, de retour aux études et de travaux communautaires. ●

MÉNAGE

(suite de la première page)

M. Morasse, déjà fort préoccupé par le nombre d'entreprises qui font effectuer le travail normalement rempli par les grévistes, a dit qu'il allait prévenir le ministre du Travail, M. Pierre Paradis, des conséquences d'une telle décision. "Dans ce cas-là, a-t-il ajouté, il ne pourra pas dire, comme au Manoir Richelieu, qu'il ne le savait pas."

Le président de Derko, M. Michel Brochu, n'a voulu émettre aucun commentaire.

Depuis le début du conflit, la partie patronale ne répond d'ailleurs pas aux multiples appels faits par les journalistes.

Rien ne va

Du côté des négociations, c'est toujours l'impasse malgré le travail du conciliateur, M. Roger Lecours.

Le porte-parole des employés, M. Paul Ringuette, a confirmé en conférence de presse le piétinement des pourparlers. Selon ce dernier, la clause de supplantation (bumping) est au coeur du débat. L'employeur, dit-il, veut aussi s'organiser pour limiter à sa guise le nombre d'heures de travail par semaine. "Ce n'est pas parce qu'un employé a atteint la quarantaine qu'il faut faire

des journées de moins de quatre heures sous prétexte qu'un jeune est plus vite que lui", a-t-il expliqué.

"Ce n'est pas compliqué, a renchérit le président du Conseil du travail de Québec, M. Jean Lapointe, 20 heures de travail par semaine à \$8 l'heure, cela fait \$160 pour une personne soutien de famille. Ce n'est même pas l'assurance-chômage."

Hier, le mouvement des fermetures d'écoles s'est étendu au cégep F.-X.-Garneau. Tout près de 20,000 élèves sont maintenant privés de cours.

Notons, en dernier lieu, que l'Union des employés de service, à laquelle sont syndiqués les employés d'entretien ménager, s'affaire actuellement à répertorier les endroits où du travail s'effectue. Le procureur syndical qui a réclamé la nomination d'un commissaire-enquêteur décidera ensuite si des plaintes seront déposées. ●

LA QUOTIDIENNE

tirage du 26 mars

4-2-5

7-0-3-4

LE SOLEIL

ABONNEMENTS: 647-3333

Lundi au vendredi: de 7h00 à 17h30. Sam., dim.: de 8h00 à 12h00

ANNONCES CLASSÉES: 647-3311

Lundi au vendredi: de 8h30 à 17h30

RÉDACTION: 647-3394

Lundi au vendredi: de 8h30 à 23h00

Samedi: de 12h00 à 23h00

Dimanche: de 14h00 à 23h00

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

Heures d'ouverture: Lundi au vendredi: de 8h30 à 16h30

Le Soleil, 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6

Le procès sur le Stradivarius d'Angèle Dubeau tire à sa fin

♦ MONTREAL (PC)- Le procès pour déterminer qui est propriétaire du Stradivarius présentement en possession de la violoniste Angèle Dubeau tire à sa fin.

Les avocats des deux familles qui en réclament la propriété ont entamé, hier, leurs plaidoyers, devant le juge Vital Cliche, de la cour supérieure.

La famille de la jeune violoniste en avait fait l'acquisition en 1977 mais la succession de Ludger Simard, le patriarche maintenant décédé de la célèbre famille de Sorel, avait intenté, en mai 1986, une action en revendication demandant au tribunal de déclarer la succession Simard propriétaire du précieux instrument actuellement évalué à environ \$400,000 et d'ordonner aux Dubeau de lui restituer le violon.

Ces derniers l'avaient acheté du grand violoniste québécois Arthur Le Blanc, en 1977, pour une somme dépassant \$150,000. Lui-même l'avait reçu, en 1947, du "Comité national du violon Arthur Le Blanc" créé pour faire une campagne de souscription en vue d'en financer l'achat.

On ne récolta que \$3,000 alors qu'il en fallait \$27,000. M. Ludger Simard combla la différence et se rendit lui-même à New York où il acheta le Stradivarius et le remit à Le Blanc au nom du comité.

Lors de son plaidoyer d'hier, Me Pierre Martel, soutint que le violon n'a jamais été donné à Le Blanc mais qu'il lui a été remis à titre de premier récipiendaire, l'idée du comité étant de "doter la patrie d'un instrument de musique digne de ses meilleurs virtuoses", comme l'indiquait un dépliant publicitaire de la campagne de souscription.

De plus, selon Me Martel, le comité national n'avait pas été incorporé, de sorte que le violon était propriété indivise de ses membres, ce qui signifie que Ludger Simard, qui avait investi \$24,000 était propriétaire de 24/27 de la valeur de l'instrument et qu'il avait agi comme gérant du comité en faisant l'achat.

Il a affirmé que le but de la poursuite n'était pas d'enlever le violon à Angèle Dubeau mais de faire reconnaître le droit de propriété de la succession Simard.

Il a reproché à la famille Dubeau de n'avoir pas cherché à savoir qui avait la propriété réelle du violon lorsqu'elle l'a acquis de Le Blanc.

L'avocat de la partie défenderesse, Me Louis Demers, son tour venu, a allégué que la demande, adressée à offert, au cours du procès, des preuves qui vont à l'encontre de sa demande.

Elle n'a pas prouvé que Le Blanc n'était pas le propriétaire du violon.



Mme Angèle DUBEAU

Les témoignages de la demande ont mentionné comme propriétaires, soit la Succession Simard, la Société d'investissement Tracadie, le Comité national du violon ou, même,

la Société du bon parler français.

La veuve d'Arthur Le Blanc appelée à témoigner par la demande a, pour sa part, affirmé que le propriétaire, était son mari.



le
jodhpur
en
toile
de
coton

c'est la forme de pantalon que portent les écuyers... jambe fuselée avec une découpe qui profile le genou, forme plus large en arrondi à la cuisse, poches découpées à angle à l'avant, taille fine avec sa bande un peu plus large, kaki, mastic, marine. 5 à 13. 45.00

porté avec le blouson en coton kaki à doubles surpiqûres 65.00.

la maison



simons

TROIS MAGASINS... PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX QUÉBEC



ALAIN BOUCHARD

Le délire printanier

♦ Tout a commencé par le traditionnel trente sous "pour manger un morceau". Puis Jean m'a parlé longuement. Il m'a éclairé sur le complot.

Bien oui, le complot! Vous ne savez pas?

Un complot contre Raoul Duguay. "Le truc, explique Jean, c'est de te faire connaître de tout le monde. Donc, on te fait passer à la télé, à la radio, dans les journaux. Puis bang! T'es démolé."

- Démoli?

"Bien oui. On prend ta vie. On la comprime. Puis on la fait exploser socialement. Les moyens électroniques, voilà ce qui se passe."

Vous suivez? Formidable!

On avait descendu Saint-Jean, monté De La Fabrique, halte: Terrasse Dufferin. Noire de monde. Des 15 Celsius, en mars, ça fait sortir.

Jean continue.

"Les moyens électroniques, ça fait dégouter un liquide blanc de ton pénis. On t'injecte de la pénicilline. Elle stoppe l'écoulement mais la douleur reste. Je suis paralysé du côté gauche."

Jean fait voir son flacon de morphine. Puis se roule une cigarette.

"J'écris sur l'impact des moyens de communication sur la société. Parfois je déchire mes textes, parfois je les envoie à Raoul Duguay ou au vice-recteur Michel Gervais."

- Tu savais pas qu'il était devenu recteur, ce matin?

"Vraiment? Merveilleux! On forme un trio, Raoul, Gervais et moi. Un trio pour démasquer le complot des moyens de communication. Comme CJMS (Montréal), par exemple. On m'a enfermé parce que je me suis masturbé. On n'a plus le droit de se masturber, y pensez-vous? J'ai quitté le Québec, pour aller étudier en dehors. Le monde du Québec s'est fâché. J'ai étudié les mathématiques et la physique à l'Université de Moncton. On m'a renfermé parce que je ne voulais pas étudier à McGill..."

S'amène Paul. C'est-à-dire Pähäl, c'est un anglophone de Terre-Neuve. Mais pas newfie pour deux sous. Déjà les "shorts", près d'un mètre 90, la barbe, les cheveux longs et la besace en bandoulière. Un visage d'ange. Et pas celui de la morphine, de la cocaïne ou ni même du hash, un visage d'ange naturel. Je pense, en tout cas. Mais je peux bien me faire avoir.

Jean lui fait un bout de conversation. Pähäl répond, tout en douceur: "Toi, tu es un sociologue de la rue. Un sociologue non officiel. Un sociologue qui s'est lui-même délégué sociologue."

"Mais quand je demande de l'argent aux passants pour manger, ils pensent que c'est pour boire. Ou pour la dope. C'est frustrant."

"Pourquoi te croiraient-ils sur parole? Ce serait peut-être mieux que tu leur dise franchement: je veux des sous pour prendre une bière."

"Mais non, justement. Quand je demande trente sous pour manger, c'est vraiment pour manger. Ai-je l'air d'un menteur?"

"Tu sais, poursuit Pähäl, il est nécessaire, parfois, de mentir. Il arrive qu'on est pris dans un coin et qu'on doit tout faire pour s'en sortir."

Jean revient aux choses plus fondamentales. "Vous savez, la façon de percevoir la réalité dépend de ce qu'on est profondément." Et là il passait du français à l'anglais pour être sûr que Pähäl comprendrait bien. "If you are only sexual, you think only..." C'était vraiment pas nécessaire car l'autre comprenait assez bien le français. Et surtout que l'anglais de Jean...

"Si vous êtes surtout sexuel, vous pigerez tout du point de vue sexuel. Si vous êtes surtout scientifique, vous pigerez tout du point de vue scientifique. Etc."

Ainsi allait le délire du printemps, dans le Vieux-Québec.

Melba et pretzels

Et, j'aurais envie d'ajouter: si vous êtes surtout végétatif, vous ne manquerez sûrement pas le Festival international du boire et du manger, au Pavillon de la Jeunesse.

C'est plus fort que moi, il faut que je vous le dise: une Auberge des Gouverneurs miniature (environ un mètre de hauteur) en toasts Melba et en pretzels! Oui, il y a ça, je vous le jure.

C'était comme bloqué de travers dans mon psychisme. J'avais besoin de m'en libérer.

Comme délire printanier, Jean et Pähäl peuvent bien aller se rhabiller. ♦

Hôpitaux: la loi sur les services essentiels défiée

♦ MONTREAL (PC) - La majorité des 8,500 techniciennes de laboratoire, radiologie, inhalothérapie, alimentation et réadaptation physique oeuvrant dans plus de 250 hôpitaux et centres d'accueil déclenchent la grève, aujourd'hui, à compter de 7h.

par Rollande PARENT

Le mot d'ordre de grève a été maintenu malgré une mise en garde du Conseil des services essentiels qui a averti ces groupes de l'illégalité de leur décision, de l'accusation d'outrage au tribunal leur pendant au bout du nez et des fortes amendes auxquelles ils s'exposent.

Selon la loi 37, les syndiqués, qui font la grève alors qu'ils n'en ont pas acquis le droit légal, s'exposent à des amendes pouvant aller jusqu'à \$50,000 par jour par syndicat. Dans ce conflit-ci, cinq syndicats sont en cause.

De plus, la loi 160 votée en novembre dernier pour empêcher la grève dans les établissements de santé et de services sociaux prévoit, en cas de non-distribution des services essentiels, une suspension de la retenue à la source des cotisations syndicales, des pertes de salaire et la perte d'un an d'ancienneté pour chaque jour ou partie de jour d'absence, et surtout des amendes considérables.

Le porte-parole syndical, Jacques Paradis admet que "ce n'est drôle pour personne. L'entêtement du gouvernement ne nous donne

pas le choix. Le principe en jeu est trop important."

Ce dernier soutient que le gouvernement a privilégié le groupe des infirmières mais a négligé les cinq groupes de techniciennes qui tiennent mordicus à obtenir la parité salariale avec les infirmières.

Même la séance de médiation qui s'est déroulée au cours de l'après-midi d'hier n'a pas permis de trouver un terrain d'entente.

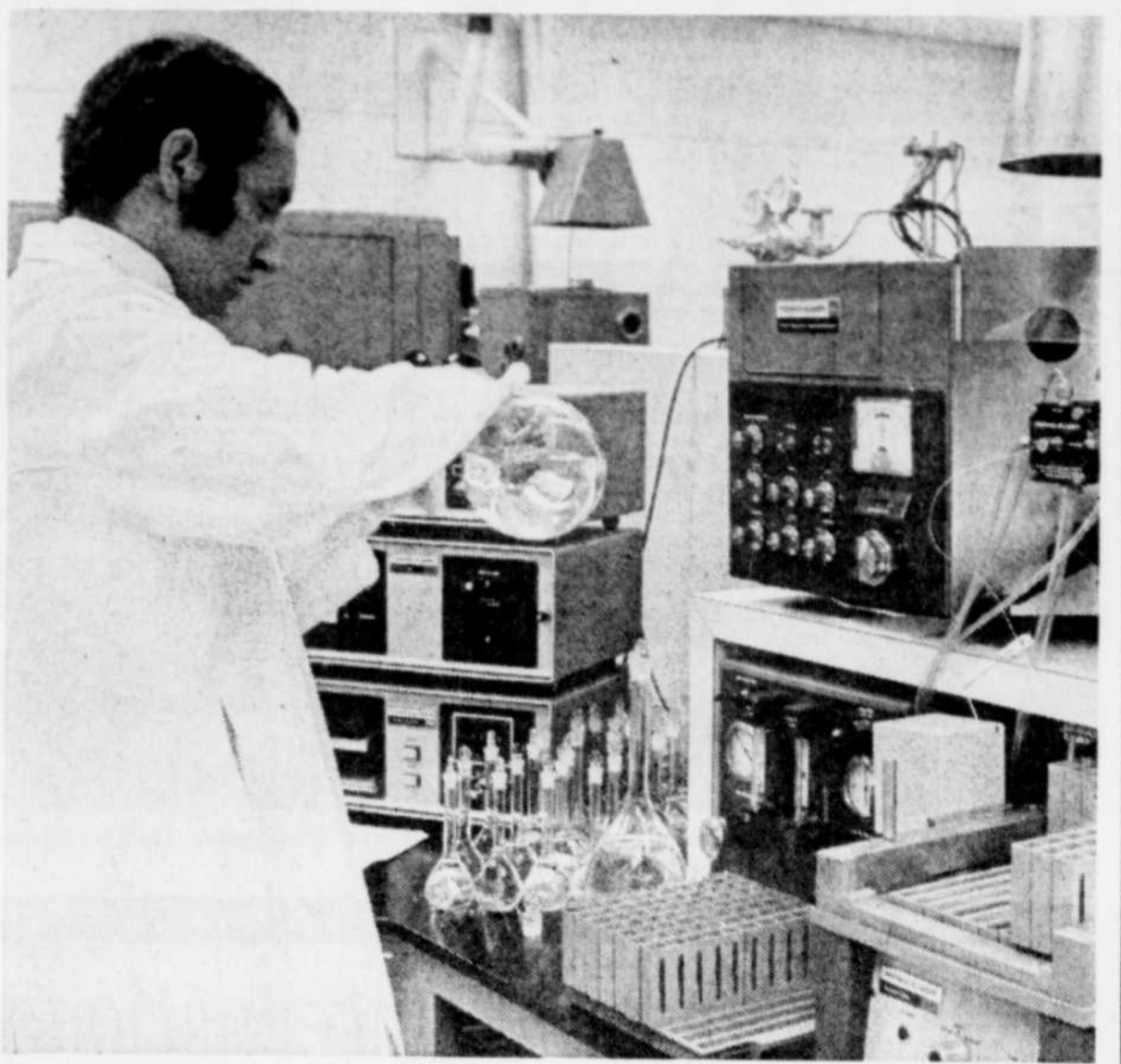
Les négociateurs patronaux ont refusé d'autoriser le médiateur à aborder la question salariale qui se trouve au coeur du litige, a rapporté M. Paradis.

De son côté, le Conseil a déposé en cour sa propre ordonnance datée du 27 janvier qui soutenait que les débrayages que se proposaient de faire alors les membres du Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS) étaient illégaux et susceptibles de causer préjudice à un service auquel le public a droit.

Le Conseil soulignait alors que le COPS n'avait pas acquis le droit légal de faire la grève. La situation demeurait la même hier, d'où le geste du conseil.

Du côté de l'Association des hôpitaux du Québec, on indiquait que la grève toucherait surtout les patients qui se présenteront aux cliniques externes, mais que les cas d'urgence pourraient être traités.

Les syndicats entendaient maintenir en poste de 10 à 20 pour 100 des effectifs alors que les services essentiels exigent la présence de 90 pour 100 d'entre eux. ♦



La majorité des 8,500 techniciens et techniciennes devaient être en grève aujourd'hui dans les hôpitaux du Québec.

Auteur présumé de 26 hold-up

Duchesneau raffole de la Banque nationale

♦ Gilles Duchesneau, un Montréalais de 43 ans qui a déjà vécu à Québec, serait l'auteur de 26 hold-up qui lui auraient rapporté \$350,000. Vingt-cinq de ces vols ont été commis dans des succursales de la Banque nationale du Canada, 13 dans la région de Québec et les autres vols sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

par Lucien LATULIPE

L'histoire de cet individu qui a un faible pour la caisse centrale des BNC, tient quasiment du roman ou de la science-fiction. Le suspect a raconté à la police de Montréal qu'il avait changé de banque, une seule fois, et que c'était pour tester son

état à la suite d'un malaise cardiaque.

Cet incident est survenu après le hold-up à la BNC du 105 Benoit XV, à Québec, le 17 septembre dernier. Duchesneau aurait mentionné qu'il s'était sauvé en courant pour monter dans son auto garée non loin de là et qu'il avait ressenti un malaise au coeur alors qu'il se trouvait sur la 2e Avenue. Il serait descendu pour placer sa cagoule, son arme à feu et l'argent volé dans le coffre arrière. Peu après il s'évanouissait sur le trottoir et des citoyens l'ont fait transporter à l'hôpital. Personne ne savait que l'homme évanoui était en auto et ainsi la police n'en a pas été informée.

Test réussi

Trois jours plus tard, Duches-

neau est libéré de l'hôpital. Il s'empressa de se rendre sur la 2e Avenue où il y retrouve son auto, bien garée au même endroit, ainsi que le produit de son vol. C'est après un repos de quatre jours dans un motel qu'il met son coeur à l'épreuve en dévalisant, cette fois, la banque de Nouvelle-Écosse des Galeries Sainte-Anne de Beaufort où il aurait raflé \$1,500.

Le test s'étant révélé concluant, Duchesneau a recommencé à visiter les BNC tant dans la région de Montréal que dans celle de Québec. Le 12 novembre, il aurait raflé \$38,000 à la BNC de Place Orléans, à Beaufort. Ses deux derniers vols dans notre région ont été commis, le 4 mars dernier, l'un sur le boulevard Kennedy, à Lévis, et l'autre à Place Liray de Charlesbourg.

Duchesneau opérait seul ou avec un complice qui n'a pas été arrêté. A plusieurs reprises, il aurait dévalisé deux banques le même jour, comme il a fait à Lévis et à Charlesbourg, le 4 mars. Il aurait commencé sa série de vols dans la région de Québec, le 18 juin, à la BNC du 105 Benoit XV qu'il a revisité le 17 septembre. Le 16 juillet, il dépouille la BNC du 1806 Canadière qu'il revisitera, le 5 août, le même jour que celle du 699 rue Saint-Valier Ouest, qui se fait dévaliser de nouveau le 25 août. Ce 25 août, il visitera aussi la BNC du 295 chemin Sainte-Foy.

Un seul coup de feu aurait été tiré au cours de ces vols commis dans la région de Québec. La police

avance qu'il s'agirait d'un coup accidentel, qui a toutefois blessé au pouce une caissière de la BNC du 4605 1ere Avenue, le 23 juillet dernier.

L'autre hold-up commis dans la région de Québec a eu lieu, le 15 octobre dernier, à la BNC du boulevard Kennedy, à Lévis, qu'il a dévalisée le 4 mars. Duchesneau aurait exprimé le désir d'y revenir une troisième fois, mais il a été arrêté à Montréal, il y a quelques jours.

Les détectives Claude Verret et Jacques Guillemette, de la police de Québec, se sont rendus à Montréal, mercredi, pour interroger Duchesneau qui, après avoir été accusé à Montréal, doit être transféré à Québec pour y répondre de ses actes. ♦

La politique d'aide aux sinistrés d'inondation sera un peu retardée

♦ MONTMAGNY - Le comité consultatif qui a été mis sur pied au début de janvier dernier, dans le but de recommander au gouvernement du Québec une nouvelle politique en ce qui concerne l'indemnisation des sinistrés d'inondations, ne pourra présenter son rapport que dans quelques semaines.

par Gilles PEPIN

La période limite, initialement prévue pour le 31 mars, a dû être reportée, a déclaré, hier, le président de ce groupe de travail et député de Montmagny-L'Islet, M. Réal Gauvin.

Celui-ci a expliqué à des journalistes que ses collègues et lui-même ont tenu d'abord à faire une tournée de consultation dans plusieurs des 35 municipalités ayant enregistré, l'année dernière, des dommages causés par les inondations.

Le comité, on se souvient, a été mis sur pied à la demande du ministre des Approvisionnement et Services et responsable de la Protection civile, M. Gilles Rocheleau.

En plus de M. Gauvin, on y retrouve le député de Huntingdon, M. Claude Dubois, le directeur du service de la sécurité publique de Gatineau, M. Joël Chéruef, d'un spécialiste en sinistre à Hull, M. Marcel Proulx, de l'attachée politique au cabinet du ministre Rocheleau, Mme Sylvie Mathurin, et du secrétaire du Bureau de la protection civile, M. Alain Lauzier.

Notes et observation

Ces gens profitent également de cette période des crues printannières pour ajouter l'aspect pratique de l'observation des rivières qui sont le plus souvent en cause. Ils ont déjà siégé dans les régions de Montréal, de Québec, de Gatineau et, hier, le groupe s'était rendu à Montmagny. La semaine prochaine, il ira dans la Beauce.

M. Gauvin dit que son comité veut proposer des règles permanentes pour une politique d'indemnisation très claire, de façon à ce que, désormais, dès le lendemain d'un sinistre, les gens concernés pourront savoir exactement ce à quoi ils auront droit. Ce qui remédiera aux imprécisions et aux déceptions du passé, souhaite le président Gauvin.

"J'aimerais voir enlever tous les irritants qui nous sont démontrés", a mentionné Réal Gauvin. Ce que son groupe a surtout noté, jusqu'à maintenant, c'est que les règles d'indemnisation tiennent compte d'une façon plus équitable de la capacité financière et du revenu de la famille. Il fut suggéré aussi, pour en arriver à un règlement plus rapide des dossiers, de faire appel à un spécialiste local d'évaluation. Une définition moins restrictive est souhaitée en ce qui a trait à la notion des biens essentiels.

La lenteur dénoncée en ce qui concerne le traitement des dossiers à la Protection civile semble constituer le plus gros "irritant". De très nombreux dossiers du printemps passé n'ont pas encore été réglés. A Montmagny, par exemple, des sinistrés de 1986 viennent à peine de recevoir une offre de règlement, alors que d'autres attendent encore des nouvelles du Bureau de la protection civile.

Et la crue fait craindre à nouveau. La ville de Montmagny appuie donc fortement les doléances du comité des sinistrés.

Cette ville fait sa part dans le domaine de la prévention. Elle a payé \$10,000, dernièrement, pour une étude visant à diminuer les dégâts causés par les déversements des rivières du Sud et Bras Saint-Nicolas. Comme première mesure, elle y a prohibé le déversement de la neige et, ces jours derniers, elle a fait briser la glace près des piliers des ponts dans le but de diminuer les risques d'embâcles. ♦



Les ex-syndiqués du Manoir poursuivent la lutte à Montréal. Les ex-syndiqués du Manoir Richelieu sont allés poursuivre hier dans la métropole la lutte qu'ils mènent pour faire reconnaître leur syndicat. Des syndiqués de Montréal ont témoigné de leur appui en allant manifester devant un des hôtels de la chaîne Universel, qui possède la famille Malenfant. Le président du Conseil central de Montréal (CCSN), M. Pierre Paquette, a profité de l'occasion pour inviter la population à boycotter les propriétés des Malenfant. En soirée, les ex-syndiqués du Manoir ont participé à un souper de solidarité, qui a réuni quelque 300 grévistes de la région métropolitaine.

Objectif de un pour 100 des dépenses publiques à la culture

Bourassa n'a pas pris d'engagement formel

♦ Même si son gouvernement a toujours comme objectif de consacrer un pour 100 des dépenses publiques à la culture d'ici la fin de son présent mandat, le premier ministre Bourassa n'a pas voulu

s'y engager formellement au cours de sa rencontre d'hier avec les re-

par Michel DAVID

présentants de la Coalition du monde des arts.

A l'issue de ce qu'elle a qualifié de «rencontre historique», la porte-parole de la coalition, la comédienne Catherine Bégin, a rapporté que M. Bourassa considérait comme «un objectif de société» et «une

priorité de nation» la demande des artistes, mais elle a admis qu'il n'y a «pas d'engagement formel et précis au nom du gouvernement».

Mme Bégin a fait part de «la

très grande déception» du monde artistique en constatant que le budget de dépenses pour l'année 1987-88 prévoyait une augmentation de seulement 5,4 pour 100 des crédits accordés au ministère des Affaires culturelles (MAC), dont le budget de \$203,4 millions représentait 0,68 pour 100 des \$30,1 milliards que le gouvernement prévoit dépenser.

Le premier ministre l'aurait cependant assuré que «le présent budget n'était pas fermé et que «des réajustements seraient éventuellement possibles». M. Bourassa lui a également indiqué que sa prochaine allocution hebdomadaire sur les ondes de Radio-Mutuel, dimanche, sera entièrement consacrée à cette question.

Un «malentendu»

La ministre Lise Bacon, qui participait à la rencontre, a par ailleurs expliqué aux représentants de la coalition que c'est à la suite d'un «malentendu» que les médias ont rapporté que les crédits de son ministère augmentaient de seulement 5,4 pour 100.

Même si ce chiffre est inscrit noir sur blanc dans le livre des crédits, il aurait apparemment fallu lire 7,6 pour 100, c'est-à-dire l'augmentation qu'elle avait promise le 26 janvier.

Mme Bacon n'était d'ailleurs pas de bonne humeur en arrivant à l'Assemblée nationale, hier, soutenant que les journalistes avaient «comparé des pommes et des oranges», dans la mesure où le chiffre de 5,4 pour 100 correspond à l'augmentation des dépenses «prévues» en 1987-88, par rapport aux dépenses réellement effectuées en 1986-87.

Autrement dit, M. Bacon demande aux artistes et aux journalistes de faire un acte de foi et d'attendre à la fin de l'année pour voir combien elle aura finalement dépensé.

«Il y a des crédits budgétaires prévus, mais il y aura des dépenses

nouvelles qui s'ajouteront au cours de l'année et qui feront en sorte qu'on dépassera peut-être le 7,6 pour 100 que je prévois», a déclaré Mme Bacon, évoquant la possibilité de recevoir des sommes additionnelles de l'OPDC et du ministère de la Main-d'œuvre et de la sécurité du revenu.

La ministre a expliqué par la suite qu'elle avait demandé à ses fonctionnaires de préparer un «plan de redressement» pour atteindre, d'ici la fin de l'actuel mandat du gouvernement, l'objectif de consacrer un pour 100 des dépenses à la culture. Ce plan doit être présenté au conseil des ministres d'ici l'été.

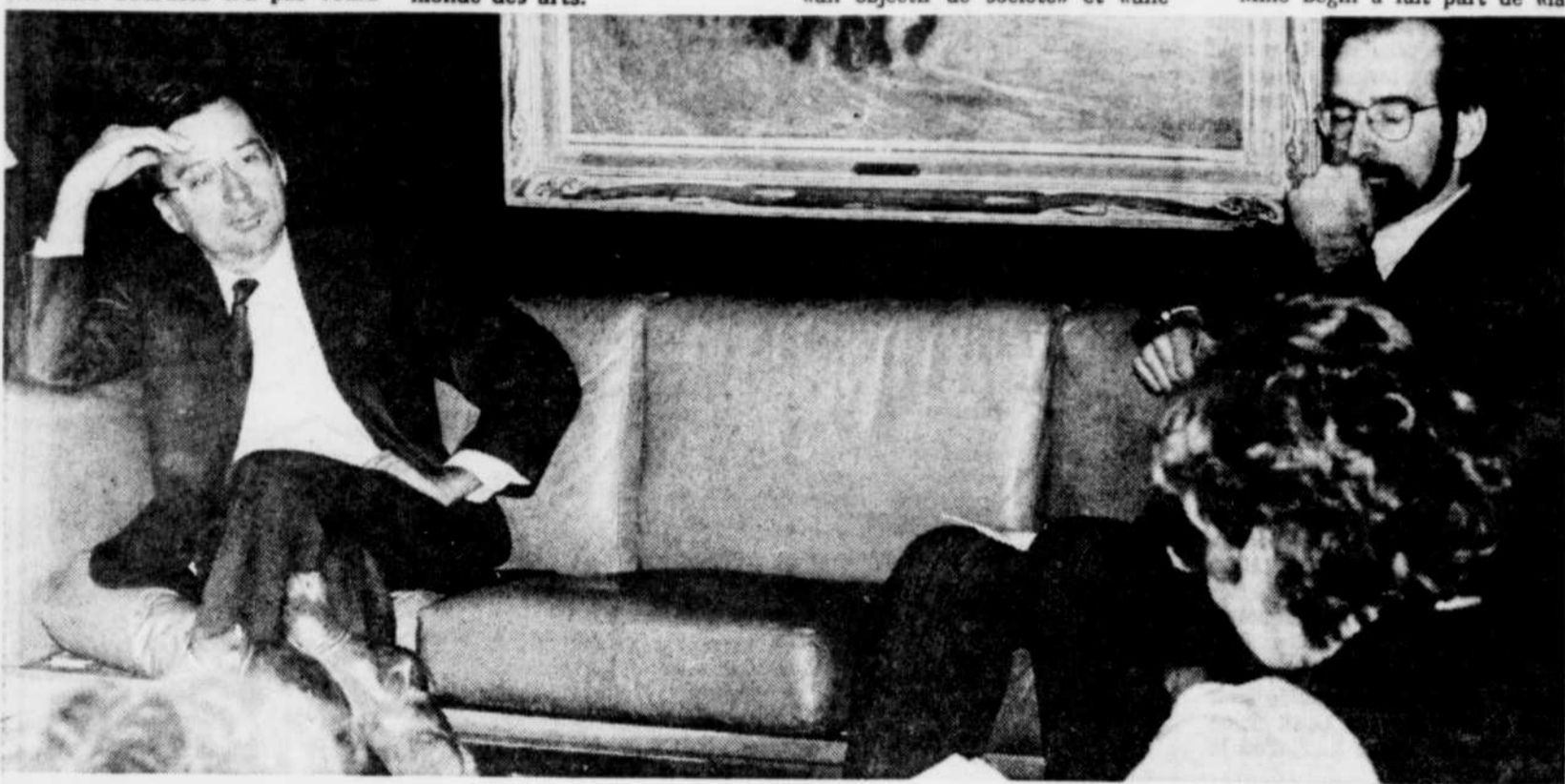
La porte-parole de la Coalition du monde des arts a cependant bien précisé que les artistes voulaient que un pour 100 de toutes les dépenses soient consacrés à «la pratique des arts et de la culture». Ce qui exclut, a expliqué Mme Bégin, les \$21 millions qui servent au fonctionnement des organismes chargés d'appliquer la loi 101 et qui sont actuellement inclus dans les crédits du MAC.

Universités

Le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, a également laissé entendre, à l'Assemblée nationale, que les crédits alloués à l'Enseignement supérieur ne reflètent pas nécessairement l'effort financier qui sera consenti, en 1987-88, pour redresser le financement des universités.

La députée péquiste de Chicoutimi, Mme Jeanne Blackburn, lui a demandé, au cours de la période de questions, si les crédits incluaient l'injection de \$15 millions rendue nécessaire pour résorber en partie le déficit des universités et les \$10 millions pour les coûts indirects engendrés par la recherche.

Le ministre a reconnu que non, mais il a ajouté que «cela ne veut pas dire que le gouvernement n'aura jamais de réponse à cette question». Quand viendra cette réponse? «Dans les meilleurs délais», a dit M. Ryan. ●




Le premier ministre Bourassa ne s'est pas laissé émouvoir par la porte-parole de la Coalition du monde des arts, la comédienne Mo-nique Bégin, à droite, en bas de la photo.



Festival International du Boire et du Manger


**AU PARC DE L'EXPOSITION DE QUÉBEC
PAVILLON DE L'AGRICULTURE**

**AUJOURD'HUI, DANS LA SALLE DE DÉMONSTRATION
DU SOLEIL**



LE FAUBOURG ST-HONORÉ
présente son chef,
ALAIN LAFLAMME
16h00

Également, cours pratique
d'utilisation d'un four micro-
ondes donné par Les Ameu-
blements Tanguay à **16h30**



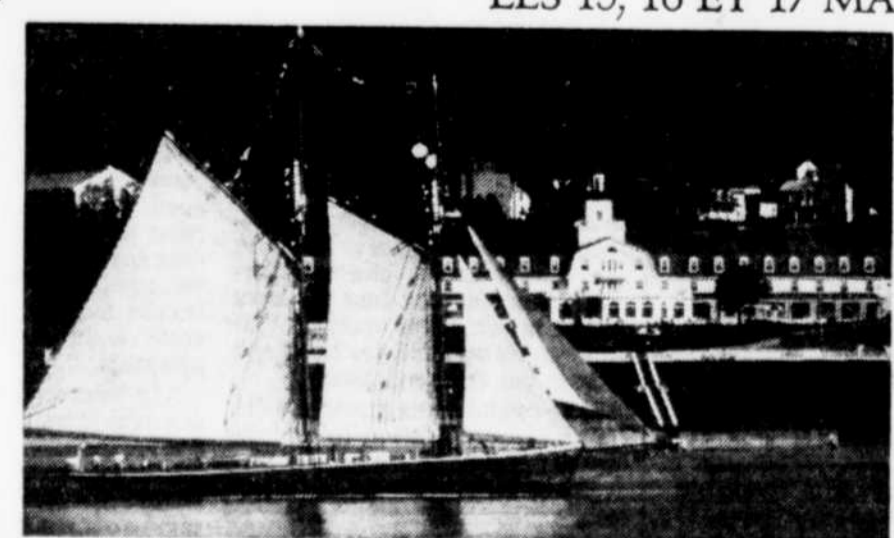
LE MANOIR DU LAC DELAGE
présente son chef,
JOSE MARIELLO
17h30

En collaboration avec la Société des chefs cuisiniers et pâtisseries de Québec.

PARTICIPEZ
AU CONCOURS

« CAP SUR TADOUSSAC » À BORD DE LA MARIE-CLARISSE

LES 15, 16 ET 17 MAI



UNE FIN DE SEMAINE
DE RÊVE D'UNE
VALEUR DE PRÈS DE
2 000\$
POUR 24 COUPLES.
INCLUANT:

vendredi matin, départ de Québec vers l'île-Aux-Coudres à bord du Grand Voilier «La Marie-Clarisse»; nuit à l'HOTEL CAP-AUX-PIERRES; samedi, départ pour Tadoussac à bord de «La Marie-Clarisse»; nuit à l'HOTEL TADOUSSAC; dimanche, retour à Québec par autobus. Tous les repas, cocktails, réceptions de grand luxe, etc.

● Règlements disponibles à Radio-Canada

Faites parvenir votre coupon avant le 5 mai 1987, adressé comme suit:

**CONCOURS «CAP SUR TADOUSSAC»
GILLET PURE LAINE — RADIO-CANADA
2505, boulevard Laurier, Sainte-Foy G1V 2K2**

COMMENT PARTICIPER:
Du 9 mars au 1er mai 1987, écoutez le mot de passe tous les matins à CBV 980, entre 7h15 et 8h15, et Gillet Pure Laine à la télévision de Radio-Canada en semaine, 17h à Québec, du lundi au samedi, 18h30 à Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane et Sept-Îles. On y traitera brièvement des sujets suivants: la goélette Marie-Clarisse, l'hôtel Cap-aux-Pierres, l'hôtel Tadoussac, la famille Dufour, etc. Sujets repris (images à l'appui) lors de l'émission «Gillet Pure Laine» à CBVT.

● Remplissez le coupon de participation publié tous les jours dans Le Soleil, inscrivez-y trois (3) dates et trois (3) Mots de Passe abordés au cours d'une même semaine, lors des émissions susmentionnées.


● Pendant l'émission «Gillet Pure Laine», à compter du 19 mars et pour 8 jours consécutifs, un représentant de la Famille Dufour procédera à la pique de trois (3) coupons gagnants d'une fin de semaine de rêve pour deux (2), jusqu'à un total de 24 couples qui seront les invités de marque du Soleil, de CBV 980, CBVT et de La Famille Dufour.

lundi le _____ mardi le _____ mercredi le _____ jeudi le _____ vendredi le _____


Nom _____ Adresse _____

Ville _____ Tél. _____ C.P. _____


Les modalités du concours sont disponibles à la maison de Radio-Canada Québec.




Une collaboration
**Famille Dufour,
Cap-aux-Pierres**



LE SOLEIL



Radio-Canada
Québec 11/Câble 6



Radio-Canada
CBV 980/Québec

Parité de l'aide sociale: les jeunes libéraux jugent le retard inacceptable

♦ La Commission-jeunesse du Parti libéral du Québec juge «inacceptable» que l'équipe Bourassa ne se décide pas à mettre le pied dans l'étrier pour donner la parité de l'aide sociale aux moins de 30 ans.

par Michel CORBEIL

Hier, le président de l'aile des jeunes du parti au pouvoir a violemment pris à partie les nouveaux retardés à la réforme de l'assistance sociale, promise pendant la campagne électorale de 1985, qui se dégage des prévisions de dépenses du gouvernement.


«Nous ferons des pressions auprès de MM. Robert Bourassa (le premier ministre) et Pierre Paradis (ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu)», a lancé M. Joël Gauthier qui occupe depuis peu la présidence de l'organisme qui se veut le chien de garde du gouvernement. Ce qui est inacceptable, a-t-il poursuivi, c'est que le gouvernement attende de savoir ce que le gouvernement fédéral fera avec le rapport Forget alors que ce rapport est pratiquement «ta-

bletté» par la publication d'un document rédigé par des élus fédéraux.

«Nous avons demandé une rencontre avec MM. Paradis et Bourassa. Si nous ne voyons pas de volonté politique, nous mobiliserons nos membres, comme nous l'avons fait pour le gel des frais de scolarité. Nous avons une mince consolation: il y a \$42 millions pour accorder la parité aux participants aux mesures pour les jeunes assistés.» M. Gauthier a laissé entendre qu'il espère, sans trop y croire, que le budget du ministre des Finances donne des indications sur la révision tant attendue.

Pour ce qui est de l'ensemble du dossier des dépenses, M. Gauthier n'a pas vu de grand coup de barre pour améliorer la situation des jeunes, mais plusieurs éléments le portent à être modérément optimiste. Il a souligné, entre autres, une légère amélioration du système des prêts et bourses. Par ailleurs, il s'est dit satisfait du sort réservé aux universités pour ce qui est de leur financement. ●

**Achetez maintenant
votre piscine et profitez-en
dès le début de la
belle saison!**




VOGUE SYNONYME DE QUALITÉ

TOILE SOLAIRE GRATUITE
à l'achat de votre piscine
hors-terre, avant le 15 avril.

- Aussi dépositaire des piscines creusées Sunnise, de bains tourbillon et de thermo-pompes, ainsi que tous les accessoires et produits chimiques.
- Depuis 15 ans à votre service.
- Service personnalisé.
- Excellent service après-vente
- Nous faisons nous-mêmes l'installation.

● A 5 minutes des ponts

Ouvert 7 jours, de 9h à 21h



Les
**PISCINES
ALOHA** inc.

157, 13e Rue, St-Rédempteur — 831-4910

Prévisions des dépenses de l'Etat québécois

Inquiétude et déception pour plusieurs

Les prévisions des dépenses de l'Etat québécois n'ont soulevé aucun enthousiasme dans plusieurs secteurs de l'activité québécoise. Le monde hospitalier et celui de l'éducation supérieure se montrent inquiets et déçus tandis que les défenseurs des assistés trouvent inconcevables que les propositions passent outre à la promesse de réformer l'aide sociale.

Hier, les regroupements d'assistés se sont scandalisés des prévisions qui ne changent rien à la situation des plus pauvres de la société, si ce n'est d'éliminer 10.000 ménages du réseau. "C'est épouvantable, on s'aperçoit que les visites des "boubou-macoutes" se poursuivront, a déploré Mme Sylvie Proulx, de l'Association pour la défense des droits sociaux (ADDS) de Québec. Le seul résultat, c'est qu'il y aura de plus en plus de jeunes itinérants."

L'ADDS et le Front commun des assistés n'ont pas manqué de souligner qu'une fois de plus, le gouvernement passe à côté de sa promesse électorale de réaliser la parité pour les moins de 30 ans. "Le gouvernement prend aux pauvres pour donner aux riches, a caricaturé Mme Jocelyne Martineau, du front commun. On s'aperçoit que le gouvernement a amassé \$100 millions par les visites des "boubou-macoutes", mais sans

savoir de quelle manière l'argent a été récupéré", a-t-elle conclu.

Situation "très délicate"

C'est avec de fortes doses d'appréhension et de déception que le milieu hospitalier a accueilli, hier, les prévisions des dépenses gouvernementales pour 1987-1988. On sait que le président du Conseil du trésor, Paul Gobeil, ne prévoit aucun ajout aux \$39.4 millions annoncés, l'an dernier, pour désengorger les salles d'urgence des hôpitaux.

L'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) veut d'ailleurs convoquer la presse, dès mercredi prochain, pour commenter la situation. Mais, à leur sortie d'une réunion d'urgence qu'ils tenaient dans un hôtel de Sainte-Foy, hier, les membres de l'exécutif ne se cachaient pas pour déclarer qu'"à première vue, la situation va être très délicate dans le milieu hospitalier", en 1987-1988.

Le porte-parole de l'AHQ, Michel Cléroux, entrevoit la santé financière des hôpitaux avec beaucoup d'appréhension. Le vrai test se jouera quand chacun des établissements recevra, le mois prochain, le budget de fonctionnement qui lui est alloué, ajoute-t-il.

De son côté, le Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers de Québec (SPIIQ) n'y va pas par quatre chemins: "Nous ne sommes pas très déçus, nous sommes plus que très déçus", lance la présidente Danyelle Bourgault.



Le président de l'Université du Québec, M. Gilles Boulet estime qu'après 10 ans de compressions budgétaires, les universités québécoises ne peuvent continuer à ce rythme sans atteindre un niveau "intolérable" de fonctionnement.

"Ça prouve une fois de plus que les gouvernements sont plus préoccupés par les sous que par la santé de la population", mentionne-t-elle.

Mme Bourgault souligne que le gouvernement ne prévoit pas de nouveaux Centres locaux de ser-

vices communautaires (CLSC), "ce qui aurait été une solution indirecte au désengorgement des salles d'urgence". La présidente du SPIIQ indique que des infirmières désignées par le syndicat effectueront bientôt une tournée des salles d'urgence des hôpitaux pour noter toutes les anomalies.

Réactions du monde étudiant

Pour la Confédération des associations des étudiantes de l'université Laval (CADEUL), rien de neuf sous le soleil Gobeil. L'engagement de changer le système de prêts et bourses demeure lettre morte, estime son secrétaire général, M. François Houle. L'épineuse question du sous-financement des universités reste entière. "Je m'attendais à un virage majeur. Si les universités ont ce problème, c'est que M. Claude Ryan (ministre de l'Éducation) n'est plus capable de convaincre le Conseil du trésor que le développement du Québec passe par la recherche et l'enseignement universitaire."

La sœur ennemie de la CADEUL, l'ANEQ (Association nationale des étudiants du Québec), s'est montrée très modérée dans ses propos. M. François Giguère, membre de l'exécutif, a noté qu'au moins, il n'y a pas de recul, comme l'an dernier, pour les prêts et bourses et que le système bénéficie même de certaines améliorations. Lui aussi n'a pas constaté d'amélioration au financement des établissements universitaires, qui met en péril "la qualité de l'enseignement". A son avis, ce sont les cegeps qui écopent le plus de l'exercice: "une coupure nette de \$9 millions" par un tour de passe-passe administrative.

Attentisme

C'est l'attentisme et l'appréhension aussi chez certains "patrons" des universités. Le prési-

dent de l'Université du Québec, M. Gilles Boulet, attend beaucoup de la rencontre, aujourd'hui, des principaux d'université avec le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, pour obtenir plus de précision sur les intentions gouvernementales.

Il confiait cependant au SOLEIL qu'après 10 ans de compressions budgétaires, les universités québécoises ne pouvaient continuer à ce rythme sans atteindre un niveau "intolérable" de fonctionnement.

Les prévisions budgétaires à ce chapitre ne prévoient pas, pour la prochaine année, un dépassement du seul actuel de financement de ces établissements de haut savoir.

À l'université Laval, un porte-parole du cabinet du recteur estimait qu'il faudra attendre l'étude des crédits du ministre de l'Éducation pour avoir une idée plus juste. Ou encore, la présentation du budget lui-même, en avril. A cette porte, on espérait aussi avoir une meilleure idée à la suite de la rencontre avec M. Ryan, aujourd'hui.

Par contre, au cabinet même de ce dernier, un porte-parole devait reconnaître que le tableau du financement des universités à ce stade-ci n'est pas encore complet. Que cette "enveloppe" reste à préciser, ce qui devrait se faire d'ici la mi-avril.

Réactions recueillies par Michel CORBEIL, Guy DUBE et Roger BELLEFEUILLE

Quebecair: mode de gestion vertement critiqué

MONTRÉAL (PC) - Tout fonctionne comme si Quebecair ne voulait pas être rentable, affirment les agents de bord et agents au sol auxquels Quebecair demande d'accepter des baisses de revenu allant de 25 à 35 pour 100. Les 327 syndiqués qui restent dans ce corps d'emploi sur les 491 qui y étaient en juillet 1986 devraient en moyenne se priver de \$6,000 de revenu annuel, mais un porte-parole syndical, Laval Pérusse, est d'avis que même des sacrifices aussi énormes ne serviraient à rien s'ils n'étaient pas accompagnés d'une garantie de survie de Quebecair.

Selon le syndicat, la décision de Michel Leblanc président de Nordair-Metro que la FTQ présente comme "une sorte d'homme de paille de CP Air, la compagnie Quebecair transfère à d'autres les secteurs les plus lucratifs.

Quebecair est en train de perdre des clients précieux comme Dicom, Alcan et, récemment, le transport de fruits et légumes vers les îles de la Madeleine. On vient aussi d'apprendre que City Express, compagnie ontarienne, demande un permis pour desservir Schefferville où

les contrats de pourvoyeurs s'élèveront à \$2.5 millions par an - c'est un autre contrat qui, autrefois, aurait pu aller à Quebecair.

La FTQ et l'Association internationale des machinistes ont repris, hier, leurs attaques contre les ministres québécois Fortier et Côté qu'ils traitent de "démolisseurs" du transporteur privatisé. Pour mieux illustrer leurs propos, un montage graphique représente un avion de Quebecair explosant en cinq parties: Vacation Air, compagnie qui vient de demander un permis de vols nolisés vers le Sud, volet qui a déjà apporté \$80 millions de profit en un an à Quebecair, Confair, Nordair-Métro, CP Air qui a réalisé \$3 millions US en revendant des appareils provenant de la flotte de Quebecair, et National.

L'on voudrait faire porter aux employés l'odieuse d'une fermeture, s'exclame le président de la FTQ, M. Louis Laberge. Une vingtaine de mises à pied additionnelles sont prévues, le 25 avril.

Special Duo italien

Avec tout achat d'une petite pizza gamie, nous vous offrons

GRATUITEMENT

un spaghetti italien, sur présentation de cette annonce.

Valable sur repas pour deux (salle à manger seulement) jusqu'au 30 avril 1987.

Restaurant **LA GARGOTE**
460, 3e Avenue, Limoilou
Rés.: 648-1978

ce que vous pouvez acheter pour 35c

3/5 d'une tasse de café au lait

LE SOLEIL

l'information quotidienne complète pour 35c

ABONNEMENT: 647-3333

ON TRAVERSE!

le meuble tutti frutti

Chaise BAHIA de GROSFILLEX, en résine de synthèse, multi-positions, résiste aux intempéries et est disponible en blanc. Garantie 5 ans.

Elle ne craint pas les coups de soleil!

PRÉSAISON 79⁹⁹

zip INTERNATIONAL

Lévis, nous voici!

Québec, Angle boul. Hamel/Henri-IV, (418) 871 22 21
Lévis, 677, route Trans-Canada (rte 132), (418) 835 15 73

SOLDE

• FIN DE SAISON / AUTOMNE '86 •
• VÊTEMENTS D'IMPORTATIONS •

JUSQU'À **75%** D'ESCOMPTE

UNIQUEMENT À LA MAISON

PERREAULT

615 GRANDE-ALLÉE • SOUS-SOL

Résultats

Vous pouvez miser jusqu'à 20h00 le jour du tirage.

649

Tirage du 87-03-25
3-5-6-11-20-44

No. complémentaire: 48

GAGNANTS	LOTS	MONTE
66	1	1,565,556.50
56+	2	294,771.80
56	225	2,003.60
46	14,176	61.60
36	271,273	10.00

Ventes totales: 13,734,741

PROCHAIN TIRAGE: Sam. 87-03-28
GROS LOT APPROX.: 2,000,000

RÉSULTATS ANTERIEURS

TIRAGE DU	NUMEROS
25 mars	3-5-6-11-20-44(48)
21 mars	1-15-22-38-42-45(18)
18 mars	2-18-22-30-31-33(12)
14 mars	2-4-12-30-35-46(34)
11 mars	1-21-24-27-30-37(39)
7 mars	11-16-22-25-34-37(5)
4 mars	6-17-24-26-31-32(37)
28 février	2-11-16-23-29-45(37)

VEUILLEZ NOTER QUE LES TIRAGES DE LA MINI LOTO ET DE L'INTER LOTO FONT RELACHE POUR UNE PERIODE INDETERMINEE.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numeros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

SHOW SECOURS!

Les 9 heures de Jean Lapointe en lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies

Dimanche 29 mars 1987 14 h à 23 h

Radio Québec

LE GROUPE DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES

Société des alcools du Québec

AIR CANADA

CHRC 80

LE SOLEIL



M. Robert Monette, président du syndicat des travailleurs de la MIL-Davie.

Chantier maritime MIL-Davie de Lauzon Assemblée des travailleurs pour réévaluer la situation

Les travailleurs de MIL-Davie réévalueront, dimanche matin, en assemblée générale, la situation qui prévaut au chantier maritime de Lauzon, à la suite de l'octroi du contrat de réparation de \$1 million du premier super traversier de Marine Atlantique, le Caribou I, qui a été récemment avarié en

juin, entre 800 et 1,000 travailleurs soient rappelés au travail. Ce chiffre magique ne sera toutefois atteint qu'à la fin de l'octobre. En juin, ils ne seront que 325 travailleurs à l'ouvrage. Il faut ajouter à ce nombre les 150 ouvriers qui s'occuperont de la réparation du Caribou. On est encore loin des prévi-

sions originelles. Quoi qu'il en soit, les dirigeants du syndicat dresseront également un portrait de la réunion au sommet qui a eu lieu, mardi dernier, entre les représentants du syndicat et les dirigeants de Marine, MM. Pierre Franche, Frank Betts et Don

Challinor. Le président Monette a voulu garder le secret sur le résultat de cette rencontre. Il entend faire part de ses commentaires aux membres du syndicat qui se rencontreront, dimanche matin, à 10h, à l'Hôtel-motel Rond-Point, de Lévis.

par Réjean LACOMBE

Ainsi, pas moins de 150 travailleurs retourneront à l'ouvrage au début d'avril. Ils devraient se partager en salaires pas moins d'un demi-million de dollars au cours des six à sept semaines que dureront les réparations. Le Caribou qui a été construit par les travailleurs de la Davie devrait entrer à Lauzon vers le 5 avril.

On ignore encore si ce contrat sera suffisant pour calmer la colère des travailleurs du chantier de Lauzon. Ils espèrent toujours retourner au travail le plus tôt possible dans le but de réaliser le contrat de construction du deuxième super traversier.

Il semble toutefois que la manifestation de vendredi dernier où ils avaient vertement pris à partie les dirigeants de MIL-Davie ait porté ses fruits. "On a une forte impression, de dire le président du syndicat des travailleurs de la Davie, M. Robert Monette, que ce nouveau contrat ne soit pas étranger à la réunion de la semaine dernière."

Les travailleurs de MIL-Davie espèrent toujours que les prévisions originelles en vue de la construction du Gulfspan 2 soient respectées. Il était prévu qu'à la fin de

Succès de l'enquête portant sur le syndrome de l'hôpital Saint-François d'Assise

La vaste enquête portant sur le syndrome inconnu de l'hôpital Saint-François d'Assise connaît un important succès. Après seulement une semaine, 1,200 questionnaires ont été remplis par les travailleuses et travailleurs de cet établissement.

par Réjean LACOMBE

"C'est deux fois plus que l'objectif visé", dit au SOLEIL M. Claude Mainville, du service du génie industriel à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). C'est la semaine dernière que les représentants de 12 syndicats de l'hôpital Saint-François d'Assise lançaient cette vaste enquête. "Des le premier soir, dit M. Mainville, 350 questionnaires ont été remplis."

En regard d'un tel succès, M. Mainville ne rejette pas l'idée de tenir ce genre d'enquête dans d'autres milieux hospitaliers principale-

ment dans la région de Montréal. "Plusieurs syndiqués de la région montréalaise, explique-t-il, sont aux prises avec les mêmes problèmes. À la CSN, il y a une cinquan-

taine de dossiers ouverts sur cette épineuse question de la ventilation dans les immeubles publics. Depuis 1982, on note que la situation s'aggrave d'année en année."

Accueil des nouveaux citoyens

BEAUPORT — La municipalité de Beauport accueille maintenant ses nouveaux citoyens par la remise d'un guide préparé par le service des communications, afin de leur donner une idée d'ensemble sur les services municipaux, la géographie, l'histoire, l'économie, les services de santé, l'éducation et la vie communautaire, avec une liste des principaux numéros de téléphone. De format pratique et de présentation soignée, le guide s'ajoute à une série de moyens pour affirmer son rôle auprès des citoyens.

Dessin sur l'économie

BERNIÈRES — Pour une troisième année d'affilée, le Conseil économique Chaudière-Laporte invite les élèves de quatrième année des 12 écoles primaires de son territoire à participer à un concours de dessin portant sur l'économie. Cette initiative a pour but de faire prendre conscience aux jeunes de l'importance de chaque personne dans l'économie. Le thème choisi est "L'individu, moteur économique". Les lauréats se partageront une bourse de \$200. Les caisses populaires de la région doubleront les montants en argent remportés par les gagnants si ceux-ci déposent leur prix dans un compte à leur nom dans une caisse pop.

VILLE DE BEAUPORT

avis public

Aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité et aux locataires inscrits à l'annexe à la liste électorale, à la date du 11 mars 1987, à l'égard d'un immeuble situé dans la municipalité.

Avis public est, par les présentes, donné:

- Que, lors d'une assemblée tenue le 11 mars 1987, le conseil de Ville de Beauport a adopté le règlement numéro 87-749 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 77-080, à l'article 6.1.3.4, de manière à préciser que les équipements municipaux (administration et services) sont autorisés dans le groupe Institution I.
- Que les propriétaires et les locataires parmi ceux ci-dessus visés qui sont majeurs et citoyens canadiens, à la date du 11 mars 1987, s'il s'agit de personnes physiques et qui auront satisfait, dans le délai prescrit, aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, peuvent demander que le règlement numéro 87-749 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 de la même loi.
- Que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 inclus de la Loi sur les cités et villes et aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf (9) heures à dix-neuf (19) heures, les 6 et 7 avril 1987, au bureau de la municipalité au Centre municipal Monseigneur-Laval, 2, rue du Fargy, Beauport.
- Que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 87-749 fasse l'objet d'un scrutin est de 500 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- Que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.
- Que le soussigné fera lecture du certificat requis par la loi, donnant le résultat du registre, le 7 avril 1987, à dix-neuf (19) heures, dans la salle du conseil municipal située au Centre municipal Monseigneur-Laval, Place de l'Eglise, Beauport.

Donné à Beauport, ce vingt-sixième jour du mois de mars mil neuf cent quatre-vingt-sept.

Le Greffier de la Ville
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

VILLE DE BEAUPORT

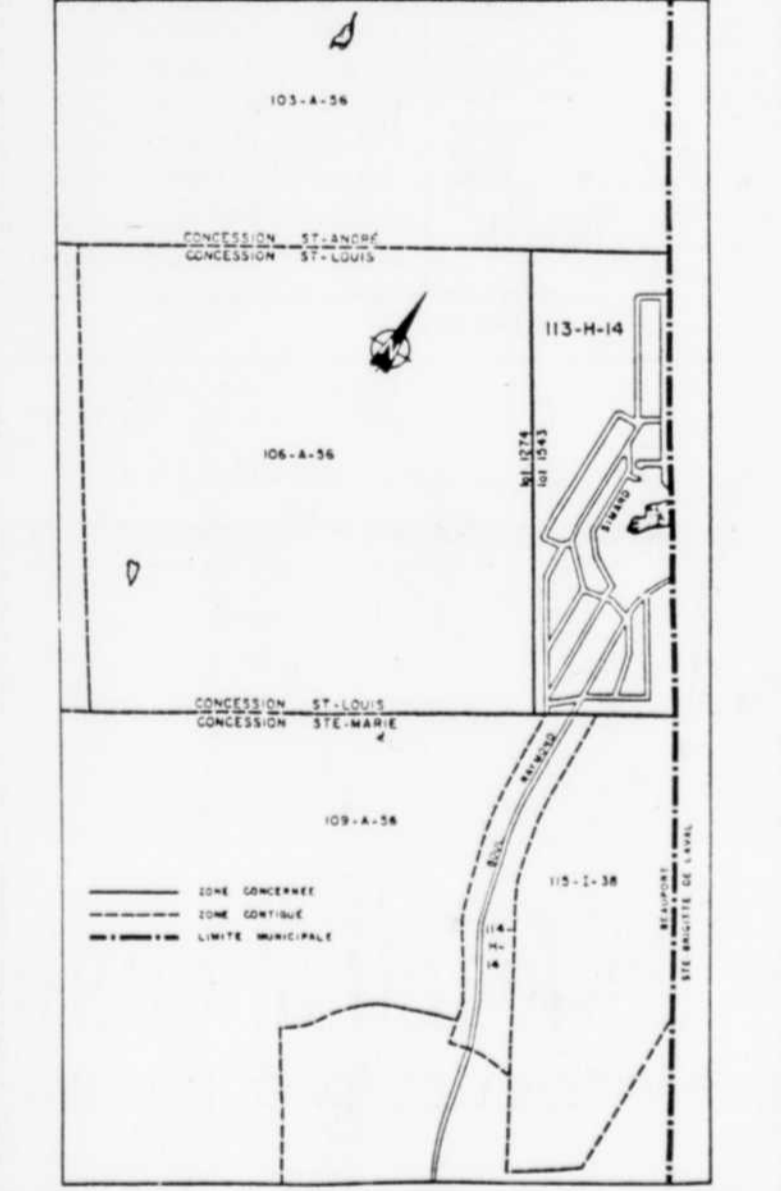
avis public

Aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité et aux locataires inscrits à l'annexe à la liste électorale, à la date du 11 mars 1987, à l'égard d'un immeuble situé dans les zones 103-A-56, 106-A-56, 109-A-56, 114-H-14, 115-I-38 contiguës à la zone 113-H-14, illustrées au croquis ci-dessous.

AVIS public est, par les présentes, donné:

- Que, lors d'une assemblée tenue le 11 mars 1987, le conseil de Ville de Beauport a adopté le règlement numéro 87-750 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 77-080 de manière à créer les zones 113-A-56, 122-H-02, 123-H-15, 124-A-56 à même la zone 113-H-14. Ce règlement introduit, également, une norme spéciale applicable à la nouvelle zone 123-H-15 afin d'autoriser les postes d'essence à l'extrémité nord-est de la municipalité.

Zone 113-H-14
au nord: par la ligne séparatrice des Concessions Saint-André et Saint-Louis;
à l'est: par la limite municipale Beauport/Sainte-Brigitte de Laval;
au sud: par la ligne séparatrice des Concessions Saint-Louis et Sainte-Marie;
à l'ouest: par la ligne séparatrice des lots 1274 et 1543.



2° Que les propriétaires et les locataires parmi ceux ci-dessus visés et s'il s'agit de personnes physiques qui sont majeures et citoyens canadiens, à la date du 11 mars 1987, ou qui auront satisfait, dans le délai prescrit, aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations peuvent demander, par la voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 inclus de la Loi sur les cités et villes, que le règlement numéro 87-750 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 de la même loi, moyennant la présentation, au greffier, dans les cinq (5) jours de la publication du présent avis, d'une requête signée pour chaque zone contiguë à la zone 113-H-14, par, au moins, douze (12) personnes habiles à voter sur le règlement en question, en raison d'un immeuble situé dans telles zones contiguës ou par la majorité de ces personnes de ces zones contiguës si leur nombre est inférieur à vingt-quatre (24).

Donné à Beauport, ce vingt-sixième jour du mois de mars mil neuf cent quatre-vingt-sept.

Le Greffier de la Ville
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

VILLE DE BEAUPORT

appel d'offres

EXPLOITATION D'UNE SALLE DE QUILLES AVEC UN COMPTOIR-RESTAURANT

La Ville de Beauport demande des soumissions aux fins d'offrir en location, l'exploitation d'une salle de quilles avec comptoir-restaurant au Centre de loisirs Ulric-Turcotte.

Cet appel d'offres est limité à toute corporation, société commerciale ou personne ayant leur place d'affaires ou résidence dans la Ville de Beauport.

Les soumissionnaires intéressés peuvent se procurer les documents de soumissions préparés à cette fin, en s'adressant au Service des loisirs et parcs, 2, rue du Fargy, Beauport.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, au montant de deux cents dollars (\$200.00), fait à l'ordre de la Ville de Beauport.

Les soumissions seront reçues par le soussigné, au Centre municipal Mgr-Laval, 2, rue du Fargy, Beauport G1E 5A9, jusqu'à 16 heures, le mardi 7 avril 1987, et seront ouvertes le même jour, à 16 heures, dans la salle polyvalente du Centre municipal Mgr-Laval, 2, rue du Fargy, Beauport, et ce, en présence des personnes intéressées.

Le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui seront présentées et rejettera toute soumission non-conforme.

Donné à Beauport, ce 25e jour du mois de mars 1987.

Le Greffier de la Ville
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

Transports Québec

APPELS D'OFFRES

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont:

Service des Contrats Ministère des Transports 700 est. boul. St-Cyrille (20e) Québec, Que. G1R 4Y9 Téléphone: (418) 544-8848	Service des Contrats Ministère des Transports 255 est. Crémazie (1er) Montréal, Que. H2M 1L5 Téléphone: (514) 873-6061
---	---

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.

Le sous-ministre,
Pierre Michaud, ing.

Projet: 290-0901-7 — Travaux de terrassement, structure de chaussée, d'enrobé bitumineux et pose à chaud sur la route 373, dans la municipalité d'Albanel, M.R.C. Maria Chapdelaine, circonscription électorale de Roberval. Longueur de 0.45 km.

Un versement de 5.00 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 13 000.00 \$ ou chèque visé: 6 500.00 \$.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est. boulevard St-Cyrille (20e), Québec, Que., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le jeudi, 23 avril 1987.

APPEL DE CANDIDATURES

Services professionnels reliés à la construction, au génie général ou aux sciences physiques.

Profession: Contrôle de la qualité des sols et matériaux.
Spécialité: Sol et béton de ciment.

Projet: 1140-86-360 — Vérification de la qualité et de la mise en oeuvre des matériaux utilisés lors des travaux de construction d'un aéroport comprenant: piste, tablier, système de balisage lumineux, abri pour passagers, abri pour véhicules et une route d'accès pour le village nordique de Kangisjujuaq de la circonscription électorale d'Ungava.

Projet: 1140-86-361 — Vérification de la qualité et de la mise en oeuvre des matériaux utilisés lors des travaux de construction d'un aéroport comprenant: piste, tablier, système de balisage lumineux, abri pour passagers, abri pour véhicules et une route d'accès pour le village nordique de Kangisjujuaq de la circonscription électorale d'Ungava.

Les présents projets de développement sont financés conjointement par le ministère des Transports du Canada et le ministère des Transports du Québec.

Seules sont admises à présenter une proposition les personnes physiques, sociétés ou corporations ayant une place d'affaires au Québec.

Les firmes devront présenter une seule offre de service pour les projets ci-haut décrits. Le mode d'attribution de chacun des contrats est prévu dans les documents fournis aux intéressés.

Les intéressés peuvent obtenir les documents pertinents aux endroits suivants:

Service des Contrats Ministère des Transports 700 est. boul. St-Cyrille 20ème étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Téléphone: (418) 544-8848	Service des Contrats Ministère des Transports 255 est. rue Crémazie 1er étage Montréal (Québec) H2M 1L5 Téléphone: (514) 873-6061
---	---

Les propositions devront parvenir aux mêmes endroits mentionnés ci-haut pour le mercredi 15 avril 1987 à 15:00 heures, date et heure de la clôture de la réception des propositions.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des propositions reçues.

Le sous-ministre,
Pierre Michaud, ing.

VILLE DE BEAUPORT

avis public

Aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité et aux locataires inscrits à l'annexe à la liste électorale à la date du 11 mars 1987, à l'égard d'un immeuble situé dans les zones contiguës aux zones 519-P-41, 525-H-01, 526-H-17, 543-H-18, 544-H-18, 545-H-04, 546-H-18, 547-H-18, 548-H-03, 550-H-15 et 556-H-04 illustrées au croquis ci-dessous.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

- Que, lors de l'assemblée tenue le 11 mars 1987, le conseil municipal de la Ville de Beauport a adopté le règlement numéro 87-748 relatif à certaines zones du centre-ville de Beauport, identifiées au Programme Particulier d'Urbanisme.

Ce règlement amende le plan de zonage du règlement d'urbanisme numéro 77-080 de manière à créer de nouvelles zones conformes aux grandes orientations d'aménagement et aux grandes affectations du sol contenues dans le Programme Particulier d'Urbanisme couvrant le centre-ville de Beauport. Les zones ci-haut mentionnées sont concernées par ce règlement.

Ces zones sont comprises à l'intérieur du périmètre suivant et selon le croquis ci-dessous:

En partant d'un point "A" identifié au croquis, les limites du périmètre suivent successivement les éléments suivants:

- une bande de terrain riveraine à la rivière Beauport et ladite rivière;
- la limite ouest de la propriété des Soeurs du Saint-Coeur-de-Marie puis, l'avenue des Cascades;
- la limite ouest du lot 592-19-P puis, l'avenue Coubertin;
- la ligne arrière des lots adjacents à la rue Bourbeau (côté ouest) puis, l'avenue des Cascades;
- la ligne arrière des lots adjacents à l'avenue des Cascades (côté nord) puis, la rue Delage;
- l'avenue des Cascades puis, la ligne arrière ou latérale des lots adjacents aux rues Place Orléans et du Temple et à l'avenue des Cascades;
- la ligne arrière des lots adjacents à la rue de l'Avenir (côté ouest) puis, les rues Perrier et de la Nativité;
- la ligne arrière des lots adjacents à la rue Doyon (côté est) puis, la ligne latérale des lots 468-64 et 463-1;
- la rue Boutet pour, ensuite, emprunter la ligne arrière des lots riverains à l'avenue Royale (côté sud);
- la rue du Manège puis, la ligne arrière des lots adjacents à la rue Tremblay;
- l'avenue du Collège pour, ensuite, emprunter la ligne arrière du lot 559-P et la ligne latérale du lot 530-31;
- la ligne arrière des lots adjacents à l'avenue Marcoux puis, l'avenue Royale;
- la ligne arrière des lots adjacents à l'avenue Royale pour, enfin, revenir au point "A" identifié au croquis.

2° Que les propriétaires et les locataires parmi ceux ci-dessus visés et s'il s'agit de personnes physiques qui sont majeures et citoyens canadiens, à la date du 11 mars 1987, ou qui auront satisfait, dans le délai prescrit, aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander, par la voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 inclus de la Loi sur les cités et villes, que le règlement numéro 87-748 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 de la même loi, moyennant la présentation, au greffier, dans les cinq (5) jours de la publication du présent avis, d'une requête signée pour chaque zone contiguë aux zones 519-P-41, 525-H-01, 526-H-17, 543-H-18, 544-H-18, 545-H-04, 546-H-18, 547-H-18, 548-H-03, 550-H-15 et 556-H-04, par, au moins, douze (12) personnes habiles à voter sur le règlement en question, en raison d'un immeuble situé dans telles zones contiguës ou par la majorité de ces personnes de ces zones contiguës si leur nombre est inférieur à vingt-quatre (24).

Donné à Beauport, ce vingt-sixième jour du mois de mars mil neuf cent quatre-vingt-sept.

Le Greffier de la Ville
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

Conférence sur les autochtones Mulroney promet un heureux compromis

♦ OTTAWA — La première journée de la Conférence constitutionnelle sur les autochtones a fait ressortir des points de vue connus, dont certains absolument inconciliables. Elle s'est toutefois terminée sur la promesse du premier ministre Brian Mulroney d'arriver ce matin avec une nouvelle proposition visant à rallier la nécessaire majorité.

par Pierre-Paul NOREAU

Le projet fédéral devait être mis au point en soirée hier pour devenir, au cours de la nuit, l'objet d'un blitz individuel en règle auprès des premiers ministres provinciaux et des chefs autochtones. M. Mulroney a expliqué aux participants que le nouveau texte tiendrait compte des meilleures idées exprimées après le tour de table complet qu'a permis la journée d'hier.

Sur la base de leurs discours, il y a peu de chances que les premiers ministres Don Getty de l'Alberta et Bill Van Der Zalm de la Colombie-

Britannique y trouvent leur compte. Les deux hommes n'ont guère laissé de place au compromis dans leur approche de l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones. Le droit pourra selon eux être reconnu constitutionnellement, une fois seulement que les implications seront connues et donc, que des ententes auront été négociées avec la province.

A l'opposé, les représentants des Indiens, des Métis et des Inuit ont revendiqué la reconnaissance sans condition de leur droit au gouvernement autonome, avec toutes les implications territoriales et financières que cela comporte. Derrière le discours de certains, il pourrait cependant y avoir matière à négociations, à la lumière de commentaires entendus à l'issue des délibérations officielles.

Les centristes

Entre les deux provinces de l'Ouest et les autochtones, le gouvernement fédéral et les provinces du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-

du-Prince-Édouard et de l'Ontario ont laissé la porte ouverte à des possibilités d'aménagement.

Terre-Neuve et la Saskatchewan ont pour leur part offert des positions ambivalentes. Il semble peu probable cependant que le premier ministre Grant Devine de la Saskatchewan se retrouve dans le clan de M. Mulroney, sans avoir obtenu des concessions qui risqueraient alors de forcer les représentants autochtones à refuser leur adhésion.

La délégation du Québec dirigée par les ministres Gil Remillard et Raymond Savoie ne votera évidemment pas à cette conférence des premiers ministres boudée par Robert Bourassa pour bien faire ressortir que sa province n'est pas gnatitaire de l'entente constitutionnelle de 1982. M. Remillard a cependant pris la parole pour situer le Québec au sein des provinces prêtes à s'engager formellement dans un processus de négociations.

Le Québec a un délai de trois ans pour corriger son problème constitutionnel et ensuite signer l'amendement nécessaire aux autochtones. Elle pourrait ainsi devenir la septième province susceptible de valider un éventuel accord qui aurait rallié six provinces.

Tout amendement constitutionnel doit obtenir l'accord de sept provinces représentant au moins la moitié de la population canadienne et également l'appui substantiel des peuples autochtones, selon le vœu exprimé par le premier ministre Mulroney.

Ce dernier a rappelé aux participants, qu'une entente négociée était de loin beaucoup plus souhaitable pour tous que le recours aux tribunaux. La délimitation des droits autochtones par les jugements de la Cour suprême du Canada deviendra cependant l'avenue que devront emprunter les autochtones si une solution acceptable n'a pas été trouvée au cours de la nuit.



Le premier ministre Mulroney a fumé hier le calumet de paix que lui présentait le représentant indien Alex Skead.

Québec refuse de voter mais ne ferme pas la porte aux discussions

♦ OTTAWA — Sur la base des quatre principes qui guident sa position, le ministre Gil Remillard place le Québec au centre de l'échiquier en ce qui a trait à la reconnaissance du droit à l'autonomie gouvernementale pour les autochtones.

par Pierre-Paul NOREAU

Précisant soigneusement que les deux ministres du Québec n'étaient pas assis autour de la table pour voter, ni pour valider d'aucune façon l'Accord constitutionnel de 1982, le ministre Remillard n'a pas fermé la porte aux discussions avec les autres participants à la Conférence constitutionnelle sur les questions autochtones.

"Nous sommes prêts à expliquer ce que sont nos principes et

nous pourrions aussi poser des questions sur les positions des autres, pour ensuite faire rapport au premier ministre Bourassa."

Ces grands principes sont les suivants:

- Le Québec est favorable la reconnaissance du principe de l'autonomie gouvernementale dans le cadre d'ententes négociées avec les gouvernements;

- le Québec est prêt à négocier des ententes et il est prêt à s'engager à le faire de bonne foi;

- le Québec veut être partie à toutes négociations sur l'autonomie gouvernementale concernant les autochtones de son territoire, ces ententes devant être approuvées par l'Assemblée nationale;

- enfin, le Québec accepte que

les ententes approuvées reçoivent une protection constitutionnelle.

Le ministre n'a par ailleurs pas manqué de signaler que l'absence du premier ministre Robert Bourassa visait "à ne pas banaliser une situation mettant en cause les droits historiques des Québécois".

Il a reçu en ce sens l'appui non équivoque du premier ministre Brian Mulroney qui a indiqué à ses homologues provinciaux qu'il était carrément inconcevable de continuer sans le Québec. Il s'agit à son avis d'un "fardeau remarquable" pour tous les autres, quant un tiers de la population canadienne n'est pas représentée dans des discussions qui touchent pourtant l'ensemble du pays. "Ce pays ne peut pas fonctionner sans le Québec", a-t-il conclu.

Robic demande qu'au moins dix Chiliens retenus en Argentine soient jugés réfugiés

♦ MONTREAL (PC) — Louise Robic, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration demande au ministre fédéral Benoit Bouchard de prendre les mesures nécessaires pour qu'au moins 10 des 71 Chiliens, retenus en Argentine, soient déclarés réfugiés politiques au sens de la définition de réfugié de la Convention de Genève.

C'est à la suite d'entrevues menées à Buenos Aires par M. Yvon Guérin, délégué du Québec en Argentine et grâce à l'analyse faite par le comité d'étude des cas humanitaires de son ministère que Mme Robic en est venue à la conclusion que ces requérants répondent à la définition de personnes en "situation de détresse au sens du règlement québécois sur la sélection des ressortissants étrangers".

Selon l'analyse — et à la suite des recommandations — ces dix ressortissants ne pourraient retourner dans leur pays sans crainte fondée de persécution. La ministre demande donc à son collègue fédéral de revoir le plus rapidement possible le dossier de ces requérants, désireux d'immigrer au Québec pour qu'ils soient admis à titre de réfugiés selon la convention de Genève.

Cette prise de position de Mme Robic vient appuyer la thèse de l'avocat Noël St-Pierre de retour d'un court séjour à Buenos Aires qui sans révéler, hier, le nombre de

candidats susceptibles de pouvoir avoir accès au statut de réfugiés, a indiqué à La Presse que près de la moitié des trente cas qu'il a étudiés méritaient d'être considérés comme tels.

Mandaté par la CEQ et d'autres organismes de soutien aux réfugiés, Me St-Pierre a affirmé que les fonctionnaires canadiens en poste à Buenos Aires n'avaient pas la compétence pour juger de la gravité des cas. "J'estime, dit-il, que le ministre Bouchard a été mal informé dans ce dossier: les fonctionnaires n'ont pas pris la peine de contre vérifier les informations qu'ils détenaient avec celles qu'avait le Haut Commissariat aux réfugiés."

Me St-Pierre a précisé que les requérants de Buenos Aires n'étaient pas différents du type d'émigration chilienne qu'a connue le Québec depuis septembre dernier. "C'est toujours la détresse générale, raconte-t-il. Un père qui est sur le fichier de la police ne veut pas que son fils le soit, alors ce fils immigré. Il y a plusieurs cas lourds comme ce syndicaliste et ces gens qui faisaient du travail politique clandestin et dont les familles sont étroitement surveillées."

L'avocat demandait, hier, que Mme Robic accepte l'ensemble de ces 71 réfugiés et entendait rencontrer le ministre de l'Emploi et de l'Immigration Benoit Bouchard pour qu'il modifie les canaux régissant l'obtention du statut de réfugié.

LE Nouveau DALMYS PLACE LAURIER



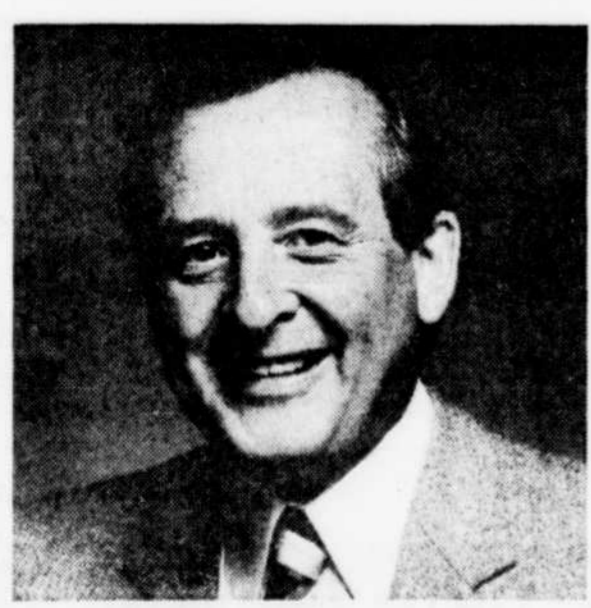
L'endroit où magasiner est un art, orienté vers les besoins-mode de la génération d'aujourd'hui. Un tempo supérieur. Beaucoup d'envergure... tout à fait à la page.

VENTE
D'OUVERTURE

20% de rabais jusqu'à samedi

AUTRES MAGASINS DALMYS: Galeries de la Capitale, Place Fleur de Lys, Place Québec.

ÉMISSIONS SPÉCIALES sur la technique de MÉDITATION TRANSCENDANTALE Votre hôte: M. Laurier Lapierre



Vous y entendrez les témoignages de nombreuses personnalités pratiquant la technique, entre autres:

- JACQUES BOULANGER, animateur
- JANINE SUTTO, comédienne
- Dr M.M. Gelfand, chef d'obstétrique et gynécologie, Hôpital Général juif de Montréal
- Jean Thibeault, psychologue
- Dr Guy-Paul Gagné, Hôpital Général LaSalle

CFCM, CANAL 4, CÂBLE 7

Vendredi soir 27 mars, à minuit
Samedi 28 mars, à 16h
Dimanche 29 mars, à 23h30



M. Normand Darveau, propriétaire de Récupération Portneuf, au milieu des ruines de son usine du rang de l'Eglise, à Saint-Alban.

Usine incendiée à Saint-Alban

Analyses pour voir si le BPC a fait du dégât

Le directeur régional d'Environnement Québec, M. Guy Audet, ne croit pas que l'incendie qui a détruit mercredi soir une usine de récupération de transformateurs à Saint-Alban de Portneuf, puisse avoir causé une contamination sérieuse. Mais, par mesure de précaution, l'organisme a ordonné l'analyse d'échantillons prélevés tant à l'intérieur de l'édifice que dans les environs.

par Michel TRUCHON

Cette procédure est loin de faire l'affaire du propriétaire de "Récupération Portneuf", M. Normand Darveau, qui autrement aurait entrepris dès aujourd'hui de nettoyer les lieux et de commencer la reconstruction de son usine qui emploie une vingtaine de personnes. Les flammes, apparemment causées par

un fil électrique défectueux, ont fait pour environ un demi-million de dollars de dégâts.

M. Darveau avait quitté son usine du rang de l'Eglise vers 18h20 mercredi, pour se rendre chez lui pour manger et, selon lui, tout était alors normal. C'est un de ses amis qui est allé le trouver pour lui signaler qu'il y avait de la fumée qui s'échappait de la partie nord-est du bâtiment mesurant environ 100 sur 20 mètres.

Les pompiers de Saint-Alban ont immédiatement été prévenus, mais ont joué de malchance. "Quand ça va mal, ça va mal. Il n'y a pas de borne d'incendie dans le coin et il a fallu utiliser la "piscine" que l'on remplit avec les camions-citernes. Mais, quand on l'a installée, elle s'est déchirée," raconte M. Darveau.

Devant l'ampleur de l'incendie, on a fait appel aux pompiers de Saint-Marc-des-Carières. Pendant de longues heures, on a combattu les flammes, parvenant à sauver environ le tiers de l'édifice.

Récupération Portneuf se spécialise dans le recyclage de vieux transformateurs d'Hydro Québec. On récupère l'huile minérale qu'ils contiennent (par la suite revendue comme huile à chauffage) et le cuivre des bobines. Les enveloppes sont démantelées pour être vendues à la ferraille.

Cette usine, qui fonctionne depuis 17 ans, traite ainsi chaque 20,000 transformateurs chaque année. Selon son propriétaire, il est peu probable qu'il y ait eu de la contamination à la suite de l'incendie et, si c'était le cas, elle serait minime car les huiles contiennent beaucoup moins que la norme sécuritaire de 50 parties par million de BPC. Ces huiles sont d'ailleurs vérifiées par Hydro-Québec avant que les récupérateurs de transformateurs puissent en prendre possession.

Pendant l'incendie, un réservoir de transition situé à l'arrière de l'usine a chauffé et des joints ont lâché, laissant s'échapper environ 3,600 litres d'huile contenant une faible quantité de BPC. Mais Environnement-Québec avait prévu ce genre d'accident et, il y a quelques années, avait obligé le propriétaire de l'usine à installer un immense bac de sécurité sous le réservoir. L'huile qui y est tombée a entièrement brûlé, sans que le sol ne soit touché.

S'il y a une contamination, a expliqué le directeur régional d'Environnement-Québec, elle sera infime et ne pourra qu'avoir été causée par la fumée. C'est pourquoi les spécialistes ont recueilli des échantillons tant dans l'usine que dans les environs.

On va tout faire pour obtenir les résultats d'analyse le plus vite possible, mais il est improbable qu'ils soient disponibles avant la fin de la semaine prochaine, étant donné la complexité des examens à faire.

"Nous pensons qu'il n'y a pas eu de contamination, mais il n'y a pas de risque à prendre. C'est nécessaire sur le plan de la prévention d'agir ainsi et de demander des analyses, étant donné la psychose des BPC qui n'est pas encore totalement disparue," a dit M. Audet.

Procès Marceau: jury en congé jusqu'à lundi

Les 12 membres du jury du procès de Réal Marceau sont en congé jusqu'à lundi, le temps pour les avocats de discuter de diverses questions de droit.

par Louise LEMIEUX

Le contre-interrogatoire de l'accusé a finalement pris fin en matinée, hier. Le procureur de la Couronne, Me René de la Sablonnière, s'est attardé sur la "feuille de route" judiciaire de l'accusé. Diverses condamnations pour méfaits, agressions, vols à l'étalage ont ponctué la vie de Marceau depuis les années 1970. Mais toujours, l'accusé a

une bonne explication: ce n'était pas seulement lui qui profitait des pots de langues dans le vinaigre, du saumon et des crevettes en conserve. S'il a volé pour \$5,000 de polystyrène c'était pour avoir assez d'argent pour sortir ses biens entreposés durant sa détention.

"Vous voliez parce que vous étiez mal pris?" lui demande Me de la Sablonnière. "J'ai toujours été mal pris", répond tout de go l'accusé.

Et sa belle chaîne stéréo? Il la paye encore, dit-il, et pour les trois prochaines années, à raison de \$114 par mois. Parfois, il est obligé de voler et de vendre le produit volé

pour amasser la somme nécessaire au remboursement de la mensualité.

Réal Marceau est accusé du meurtre prémédité d'un adolescent de 15 ans, Eric Fournier. Le drame est survenu le 7 juillet 1986.

Dans un témoignage fleuve, Marceau a raconté sa "maudite chienne de vie" durant plus de quatre jours. Puis, durant deux autres jours, il a été contre-interrogé par le procureur de la Couronne. Visiblement fatigué hier, le teint gris, Marceau, pour la première fois, a préféré s'asseoir dans la boîte des témoins.

Tentative de meurtre

Examen psychiatrique pour l'étudiant Dany Germain

Accusé de tentative de meurtre sur son professeur de mécanique, Dany Germain, âgé de 19 ans, de Gérardville au Lac-Saint-Jean, a été envoyé en prison pour y subir un examen psychiatrique de 30 jours. Le juge Lucien Larouche a émis cette ordonnance, hier, à la comparution du suspect au palais de justice de Roberval.

par Lucien LATULIPPE

Le drame s'est déroulé à la polyvalente de Roberval, vers 8h45 mercredi matin, et la police de Roberval n'en a pas révélé le mobile, hier. Le geste de l'étudiant semble inexplicable.

Le professeur Laurent Perron, âgé de 44 ans, de Saint-Prime, a été poignardé au foie et son état était considéré satisfaisant, hier, à l'hôpital de Roberval. Il a dû subir une intervention chirurgicale qui a duré quelques heures.

La police de Roberval précise que M. Perron venait d'entrer à la

polyvalente lorsque le suspect s'est rue sur lui, sans dire mot, et lui a planté un poignard dans l'abdomen sous les yeux de plusieurs autres étudiants. Elle ajoute qu'un couteau de cuisine à lame pointue avait de plus été trouvé sur l'accusé qui aurait eu, semble-t-il, l'intention de se suicider.

M. Perron est considéré comme un bon professeur et il n'aurait jamais eu de problème avec ses élèves. Quant au suspect, il n'aurait aucun casier judiciaire.

EN BREF

Accident à Saint-Joachim

La pluie et le brouillard seraient à l'origine de l'accident qui a fait quatre blessés, dont deux gravement, dans la Côte-de-la-Miche, à Saint-Joachim de Charlevoix, hier après-midi. La Sûreté du Québec précise qu'un camion-remorque roulant vers l'ouest et une auto circulant en sens inverse étaient entrés en collision. Deux autres autos devaient les heurter par la suite. L'état des deux blessés graves serait même inquiétant, selon la SQ.

Deux banques dévalisées

Deux banques de Québec ont été dévalisées, hier. Vers 11h20, un individu armé d'un revolver s'est fait remettre le contenu de deux tiroirs à la Caisse d'économie des employés d'Hydro-Québec, située sur le boulevard Neuvale, à Duberger, et il a pris la fuite dans une auto conduite par un complice. Trois heures plus tard, un individu dévalisait la Caisse populaire l'Émerillon, du 1596, 3ème Avenue, et il s'éloignait à pied. Hier soir, aucun suspect n'avait été arrêté.

Accident mortel

Un Madelinot a perdu la vie, vers 6h hier matin, lorsque son auto a dérapé et pris une embardée à Etang-du-Nord, aux Îles-de-la-Madeleine. La Sûreté du Québec précise que M. Jacques Chevrier, âgé de 23 ans, de Havre-Aubert, était seul et qu'il avait été éjecté de son véhicule qui, en dérapant, a heurté une congère avant de se renverser. Cette tragédie de la route est la première dans tout l'Est du Québec depuis dimanche.

Trois autres détenus

Trois autres suspects ont été accusés au palais de justice de Saint-Joseph de Beauce, hier, d'avoir complété la mort d'Yves Lelièvre, âgé de 45 ans, de Québec, dont le corps criblé de balles a été trouvé à Saint-Louis-de-Gonzague, dans Bellechasse, le 11 novembre dernier. Reynald Brochu, 32 ans, de Montréal, a vu son enquête sur le cautionnement fixée à lundi prochain, comme Pierre Provençal, 33 ans, de Montréal, et Michel Bouchard, 34 ans, de Laval, qui avaient été accusés, mercredi. Claude Cossette, 42 ans, et Dolorès Zappavigna, 29 ans, tous deux de Montréal, devront patienter jusqu'au 7 avril pour savoir s'ils pourront recouvrer leur liberté provisoire en attendant la suite des procédures judiciaires. Un règlement de compte dans le milieu de la drogue semble le mobile de ce crime que la Sûreté du Québec cherche à éclaircir.

La période de dégel

Les restrictions pour les poids lourds durant la période de dégel s'appliqueront à travers tout le Québec à partir de 00h01, demain. Le ministère des Transports du Québec souligne que les camions devront se conformer au règlement sur les normes de charges et de dimensions adopté par le décret 2116-84. Il mentionne de plus que les permis spéciaux et généraux relatifs à la pesanture sont suspendus pour toute la période du dégel.



La Sûreté, André Pichette

Fâcheuse position

Cette voiture s'est retrouvée sur la grève, à Sainte-Pétronille de l'île d'Orléans, après un plongeon d'environ trois mètres. L'accident se serait produit dans la nuit de mercredi et le conducteur, qui est passé par-dessus le petit mur à l'extrémité de la rue Horacio-Walker, n'a pas été blessé. Les policiers qui ont fait le constat de l'accident, hier matin, ont dit que c'était au propriétaire de voir à faire remorquer la voiture, chose qu'il aurait tout intérêt à faire avant la fonte des glaces...

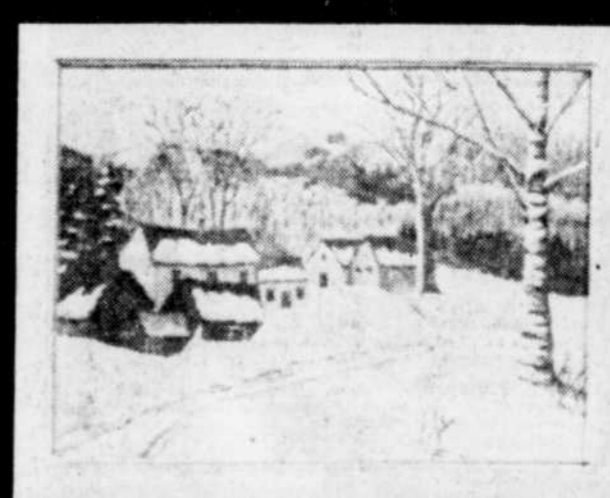
Permis obligatoire pour un vendeur itinérant

Tout vendeur itinérant doit, pour exercer ce métier, posséder un permis délivré par l'Office de la protection du consommateur du Québec et il ne peut invoquer quelques motifs que ce soient pour forcer une vente.

Les ex-détenus doivent se soumettre à cette consigne, car autrement ils contreviennent à la loi. La Sûreté du Québec mentionne qu'il

est louable que des ex-détenus veuillent travailler pour se réinsérer dans la société, mais elle ajoute que le service Relance Inc., par l'in-

termédiaire des centres d'emplois du Canada, leur offre des services spécialisés pour les aider à réintégrer le marché du travail.



GRANDE VENTE D'ART DES PRIX INCROYABLES

Venez flâner parmi les scènes rurales du Québec, les motifs floraux et les paysages représentés par des artistes professionnels de talent.

AUBERGE DES GOUVERNEURS

3030, boul. Laurier, Ste-Foy — 651-3030

Le samedi 28 mars 1987 de 9 à 17 heures.

500 PEINTURES À L'HUILE ORIGINALES À VENDRE

Nous acceptons les cartes de crédit.

L'Association des femmes diplômées des universités (Québec)

COLLOQUE L'AVANCEMENT PROFESSIONNEL DES FEMMES

SAMEDI 28 MARS 1987

UNIVERSITÉ LAVAL
PAVILLON DE KONINCK
SALLE 1 C
8h30 à 16h30

Madame Denise Boudrias
Andrageuse gestionnaire programme promotion de la femme, secrétariat d'Etat, Canada

SUJET: Femmes au travail: stratégies à élaborer, écarts à éviter

UNE DES CONFÉRENCIÈRES INVITÉES DU COLLOQUE

Coût: 25,00\$ membre
40,00\$ non-membre

Renseignements: 527-7160 658-0754

Invitation

ÉTUDIANTES DE NIVEAU
SECONDAIRE V - COLLÉGIAL - ADULTES

JOURNÉE "PORTES OUVERTES"

le samedi 28 mars 1987
entre 10h et 14h

COLLÈGE
O'SULLIVAN
DE QUÉBEC

600, rue Saint-Jean, Québec
523-5505